



livret d'accueil

académie de Paris



2014
2015

ENTREZ DANS UN UNIVERS ENGAGÉ ET SOLIDAIRE



Venez découvrir les offres réservées aux personnels de
l'Education Nationale dans nos agences

www.rivesparis.banquepopulaire.fr

Banque Populaire Rives de Paris en chiffres* :

- une fondation qui oeuvre en faveur de l'intégration
- 2.8 milliards d'euros de crédits accordés en 2013
- 230 agences
- 2 620 collaborateurs

* au 31/12/2013

BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS
proche et engagée



LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

Bienvenue dans l'académie de Paris

Vous allez bientôt découvrir votre nouvel environnement professionnel. En rejoignant l'un des établissements ou l'un des services de l'académie de Paris, vous entrez dans une académie spécifique, riche de la variété de ses formations et du poids important de l'Enseignement supérieur.

Ce livret d'accueil a été conçu spécialement pour vous accompagner dans votre prise de fonction. Vous y trouverez les informations essentielles ainsi que les services qui vous permettront d'appréhender le fonctionnement des services académiques, de mieux connaître les différents membres de la communauté éducative avec lesquels vous serez amené(e) à travailler.

Le rectorat est à votre disposition pour vous apporter l'aide dont vous pourriez avoir besoin dans vos démarches ou dans l'exercice de votre métier.

Bonne rentrée à tous !

Sommaire

_ Introduction	1
_ Sommaire	2
Présentation de l'académie	5
_ Présentation des deux sites	6
_ Organisation	7
_ Organigramme	10
_ Projet académique 2013-2016	12
Environnement professionnel	13
_ Corps d'inspection	14
> Les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1 ^{er} degré	
> Les inspecteurs chargés du 2 ^d degré	
- Les IA-IPR	
- Les IA-IPR EVS	
- Les IEN-ET/EG	
- Les IEN IO	
_ Bassins de formation	20
_ Votre école	22
_ Votre établissement	22
_ Aide aux projets pédagogiques et éducatifs :	25
> La déclinaison de la politique académique dans les établissements	
> La DAAC	
> La DAREIC	
> La CARDIE	
_ Orientation des élèves :	29
> Le SAIO	
> Les CIO	
> La MLDS	
> La DRONISEP	
_ Ressources pédagogiques :	32
> Le Canopé-CRDP	
> Le CLEMI	
> Le SIEC	

_ Aide et soutien aux élèves	35
> La MAEP	
> La mission académique politique de la ville	
> Le CASNAV	
> La mission de promotion de la santé en faveur des élèves	
> La MASESH	
> Le service social en faveur des élèves	
_ Divisions et services chargés du second degré	40
_ Services rattachés à la Chancellerie et à l'Enseignement supérieur	45

■ La carrière 47

_ Prise de fonction	48
> Votre traitement	
> Le supplément familial	
> La gestion	
- Personnels du 1 ^{er} degré [DE]	
- Personnels du 2 ^d degré [DP, BPE]	
- Personnels de l'enseignement privé sous contrat [DEP]	
- Personnels du rectorat (Site Gambetta, Site Sorbonne) [BEHRH]	
- Personnels du supérieur et bureau de liaison [RH/DPSUP]	
_ Évolution de la carrière / Dispositifs d'aide et d'accompagnement	54
> La cellule ressources humaines	
> La psychologue clinicienne du travail	
> Les conseillers mobilité carrière	
> La correspondante handicap	
> L'information sur les retraites	
> Le service médical en faveur des personnels	
> Le service social en faveur des personnels	
> Le service des affaires médicales et sociales	
> Les congés longs	
> L'aide aux victimes	
> Le médiateur académique	
_ Formation professionnelle des personnels de l'Éducation nationale	60
_ Délégation à la formation professionnelle initiale et continue	63
_ Groupement d'intérêt public - formation continue insertion professionnelle de Paris	65

■ Infos pratiques 67

_ Glossaire	68
_ Ressources Internet	70
_ Prévention des risques	73
_ Adresses utiles	75
_ Calendrier des vacances scolaires	76



Bien plus
qu'une mutuelle
ma
préférence
solidaire

Choisissez l'offre MGEN qui va avec votre vie

Maladie, hospitalisation, optique, dentaire, arrêt de travail, invalidité : votre vie et vos besoins peuvent évoluer. Pourquoi, dès lors, votre protection santé et prévoyance n'évoluerait-elle pas en fonction de votre préférence ? Pour accompagner chaque moment de votre carrière et de votre vie, MGEN propose des offres adaptées qui couvrent efficacement vos frais de santé et de prévoyance en même temps. Vous aussi, comme plus de 3 millions de personnes, faites de la référence solidaire MGEN votre préférence.

Mutuelle Santé | Prévoyance | Autonomie | Retraite

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Education nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

Présentation de l'académie

- 
- The background of the page is decorated with numerous squares of various colors (red, orange, yellow, green, blue, teal) and sizes, some of which are overlapping. These squares are scattered across the page, with a higher concentration on the left side.
- Présentation des deux sites
 - Organisation
 - Organigramme
 - Projet académique 2013-2016

Présentation des deux sites

L'organisation du rectorat de l'académie de Paris tient compte de sa spécificité monodépartementale et de l'importance de l'enseignement supérieur dans la capitale.

Pour un nombre d'élèves sensiblement équivalent à celui d'une autre académie (330 000 : 1^{er} et 2^d degrés public et privé, hors post-bac) et un effectif de 300 000 étudiants (représentant 13 % de l'ensemble des étudiants de France, métropole et DOM), les services académiques regroupés dans une structure unique répondent à l'ensemble de la demande de formation et d'éducation, de la maternelle à l'université.

L'académie a mis en place un pilotage centré sur l'aide à apporter aux établissements scolaires, notamment par la création des bassins de formation.

Le bassin de formation est une instance d'animation, de dialogue, d'élaboration de propositions, et de négociation. Il sert de pierre angulaire à la réflexion sur les politiques éducatives et pédagogiques à mener au sein de l'académie. Parallèlement, 4 districts (Est, Ouest, Nord, Sud) ont été créés pour maintenir un caractère de proximité dans l'affectation des lycéens.

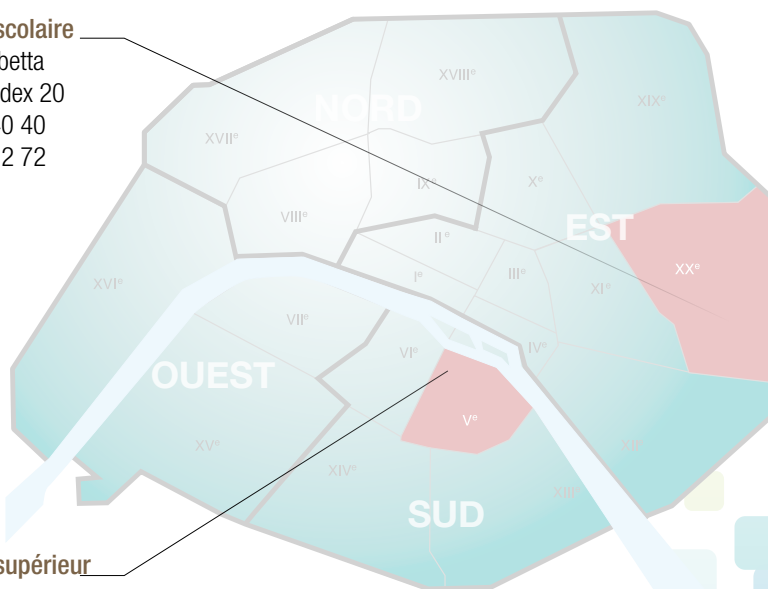
Grâce à cette organisation, un travail d'équipe est ainsi réalisé autour d'un projet académique au service des établissements et des élèves.

Enseignement scolaire

94, avenue Gambetta
75984 PARIS Cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 40 30 12 72
www.ac-paris.fr

Enseignement supérieur

47, rue des Écoles
75230 PARIS Cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10
www.sorbonne.fr



Organisation

Le recteur - chancelier

Nommé par décret du Président de la République en conseil des ministres, il est responsable de l'ensemble du système éducatif dans l'académie. À ce titre, il met en œuvre les directives du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il définit un projet académique d'éducation et de formation dans le cadre des orientations nationales. Il entretient des relations suivies avec les responsables politiques et socio-économiques dans l'académie et la région.

Le recteur est également chancelier des universités. À ce titre, il veille à la régularité des décisions des universités, s'assure de l'équilibre financier des universités passées aux responsabilités et compétences élargies, réalise ou assure le suivi des opérations immobilières de l'État inscrites au contrat de projet État-région, au plan de relance dans le cadre de l'opération campus Paris, et celles concernant la rémunération des personnels de l'enseignement supérieur du rectorat ; il est également président du conseil d'administration et directeur de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris.

François WEIL

Recteur de l'académie

Chancelier des universités de Paris

Le vice-chancelier

Nommé par décret du Président de la République, le vice-chancelier des universités est l'adjoint du recteur pour les questions liées à l'enseignement supérieur et les questions communes aux enseignements secondaire et supérieur, notamment l'affectation post-baccalauréat.

Marie-Laure COQUELET

Vice-chancelier des universités de Paris

Le directeur

Nommé par décret du Président de la République, il est l'adjoint du recteur pour les questions relatives aux écoles, aux collèges, aux lycées, aux établissements d'éducation spéciale et à la formation continue des adultes.

Le directeur de l'académie est lui-même assisté de deux inspecteurs d'académie directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN), l'un pour le premier degré, l'autre pour le second degré.

Claude MICHELLET

Directeur de l'académie de Paris

Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale

Les secrétariats généraux d'académie

Les secrétariats généraux d'académie ont pour mission, sous l'autorité du recteur, d'assurer l'administration de l'académie.

À ce titre, ils préparent et mettent en œuvre les décisions du recteur, du vice-chancelier des universités et du directeur de l'académie, en lien avec les conseillers techniques et les inspecteurs d'académie directeurs académiques des services de l'Éducation nationale .

Ils ont en charge l'ensemble des services administratifs du rectorat.

Ils animent et coordonnent l'action des chefs de division et de service.

L'académie de Paris compte deux secrétariats généraux, l'un chargé de la Chancellerie des universités et de l'Enseignement supérieur, l'autre chargé de l'enseignement scolaire.

Bernadette PETIT

Secrétaire générale d'académie,
chargée de l'Enseignement supérieur

01 40 46 20 21

sg.sorbonne@ac-paris.fr

Alexandre BOSCH

Secrétaire général d'académie adjoint

01 40 46 20 30

alexandre.bosch@ac-paris.fr

Brigitte ANTON

Secrétaire générale d'académie adjoint

01 40 46 20 07

brigitte.anton@ac-paris.fr

N.

Secrétaire général d'académie,
chargé de l'enseignement scolaire

01 44 62 40 07

ce.sg@ac-paris.fr

Benoît VERSCHAEVE

Secrétaire général d'académie adjoint,
directeur des ressources humaines, chargé du
pôle RH

01 44 62 40 28

ce.drh@ac-paris.fr

Vincent PHILIPPE

Secrétaire général d'académie adjoint,
chargé du pôle EPLE

01 44 62 40 06

vincent.philippe@ac-paris.fr

N.

Secrétaire générale d'académie adjointe,
chargée du pôle 1^{er} degré public et privé et du
2^d degré privé

01 44 62 42 04

Muriel BONNET

Secrétaire générale d'académie adjointe,
chargée du pôle budget académique et suivi de
la performance

01 44 62 45 05

muriel.bonnet@ac-paris.fr

■ Les inspecteurs d'académie directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN)

Les inspecteurs d'académie directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN), sont nommés par décret du Président de la République. Ils conduisent leur action sous l'autorité du recteur et du directeur de l'académie de Paris.

- Parmi les attributions du directeur académique des services de l'Éducation nationale chargé du 1^{er} degré, figurent le pilotage pédagogique des écoles, la coordination des équipes de circonscription (promotion, mutation, formation, etc.), ainsi que la gestion de la carrière des maîtres. Il est assisté dans sa mission par un IEN adjoint.
- Pour les collèges et les lycées, le directeur académique des services de l'Éducation nationale chargé du 2^d degré pilote l'évolution pédagogique et structurelle des établissements, l'animation des bassins de formation, la gestion des postes, la répartition des moyens d'enseignement et de vie scolaire, l'affectation des élèves, etc. Il est assisté dans sa mission par un directeur académique des services de l'Éducation nationale adjoint.

Benoît DECHAMBRE

Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale chargé du 1^{er} degré

Vincent LARRONDE

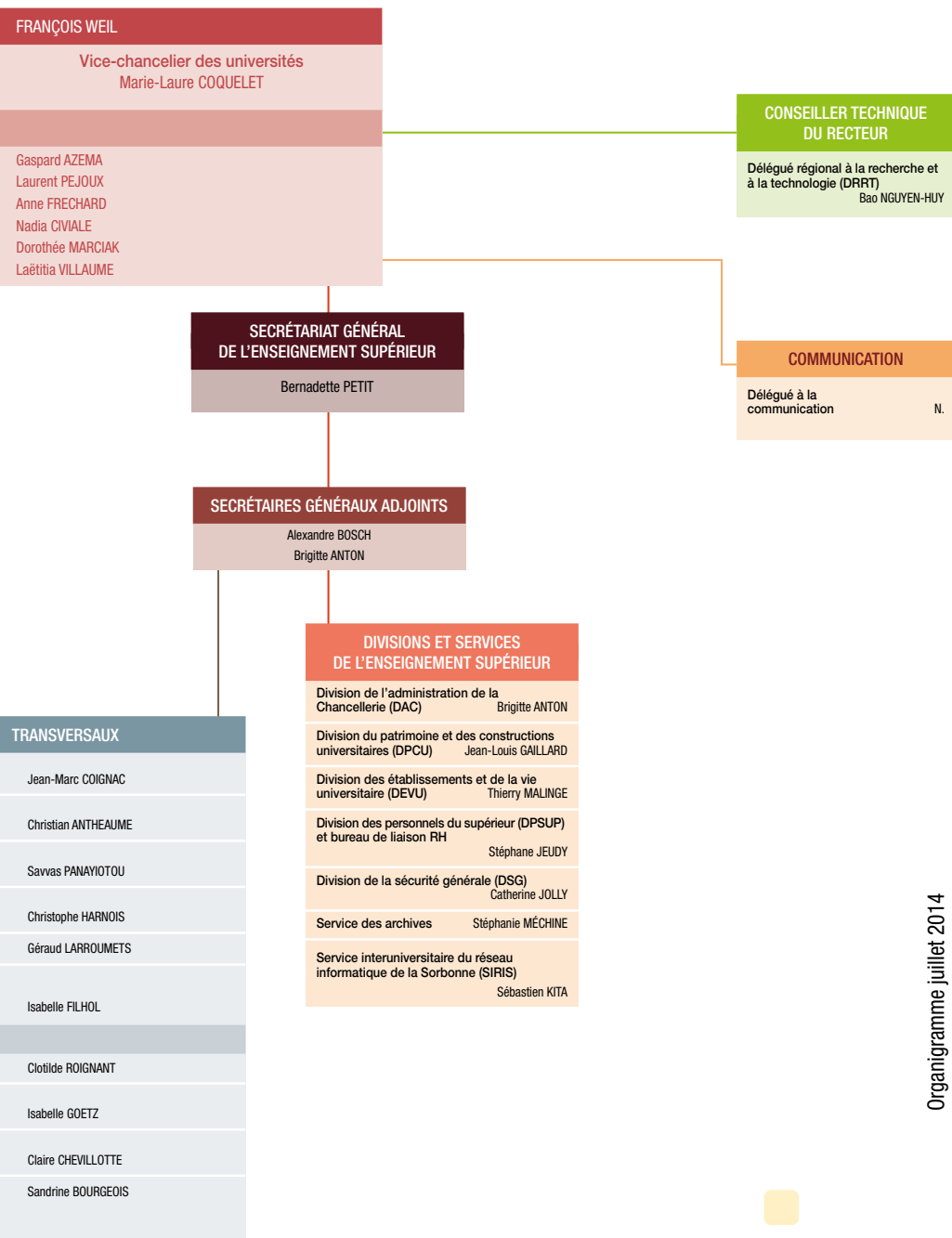
IEN Adjoint au IA-DASEN

Elisabeth BISOT

Inspectrice d'académie - Directrice académique des services de l'Éducation nationale chargée du 2^d degré

Luc PHAM

Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale adjoint



Projet académique 2013/2016

Il s'articule autour de 5 axes d'actions :

- Axe 1** ► « Faire entrer l'académie dans l'ère numérique » ;
- Axe 2** ► « Promouvoir une politique culturelle ambitieuse au service de tous » ;
- Axe 3** ► « Développer l'ouverture internationale et les compétences linguistiques de chaque élève » ;
- Axe 4** ► « Mettre en œuvre des parcours scolaires fluides et adaptés à chaque élève » ;
- Axe 5** ► « Créer un cadre serein et respectueux de tous pour des apprentissages de qualité ».

Cette rentrée 2014/2015 est la deuxième inscrite dans la dynamique du projet académique 2013-2016 dont la version numérique est aujourd'hui en ligne : www.ac-paris.fr/portail/projetacademique

Numérique éducatif, ouverture internationale et culturelle, refondation de l'éducation prioritaire, fluidité des parcours et lutte contre le décrochage scolaire, ou encore réussite portée par un climat scolaire serein, etc. Autant d'objectifs qui s'inscrivent dans la loi de la refondation de l'école et qui nous mobiliseront tout au long de cette année.

Environnement professionnel

- 
- Corps d'inspection
 - Les bassins de formation
 - Votre école
 - Votre établissement
 - L'aide aux projets pédagogiques
 - L'orientation des élèves
 - Les ressources documentaires et patrimoniales
 - Aide et soutien aux élèves
 - Les divisions et services du Rectorat

Corps d'inspection

Les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1^{er} degré

Ils sont placés sous l'autorité de l'IA-DASEN chargé du premier degré, qu'ils représentent dans la circonscription dont ils ont la charge. Ils évaluent les enseignants et les écoles et s'assurent du respect des programmes et des acquis, des progrès des élèves.

Ils conduisent l'animation, la formation des maîtres et assurent l'administration de leur circonscription. Ils contribuent à la préparation de la carte scolaire, pilotent l'élaboration des projets d'école et en assurent le suivi, contribuent, sous l'autorité de l'IA-DASEN, à la politique de communication et d'information en direction des élus locaux.

En plus de leur mission de circonscription, ils sont chargés de missions spécifiques telles que :

- La maîtrise de la langue,
- L'enseignement des mathématiques,
- La culture scientifique et technologique,
- L'éducation à l'environnement et au développement durable,
- L'éducation physique et sportive,
- L'école maternelle,
- L'enseignement privé,
- Les langues vivantes,
- Les enseignements des langues et cultures d'origine (ELCO),
- La culture humaniste,
- Le socle commun de connaissances,
- L'éducation musicale,
- Les compétences sociales et civiques,
- La santé et les apprentissages,
- Le numérique,
- La formation des maîtres,
- La communication,
- La sécurité routière,
- La prévention des risques majeurs,
- Les rythmes scolaires - l'articulation scolaire et périscolaire,
- La formation continue,
- Le suivi des évaluations,
- Le pilotage pédagogiques des écoles,
- L'accompagnement des équipes d'écoles,
- La vie de l'élève, l'assiduité, le civisme,
- Les dispositifs de réussite éducative,
- L'ouverture internationale,
- Les ressources humaines,
- Les postes adaptés,
- Les élèves porteurs de handicap,
- La liaison école/collège,
- L'égalité filles/garçons,
- L'accompagnement professionnel personnalisé,
- Le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

CONTACT :

Secrétariat du 1^{er} degré

Académie de Paris - Bureau 171

Tél. : 01 44 62 40 25/20

Fax : 01 44 62 40 38

ce.dasen1@ac-paris.fr

Liste des inspecteurs de l'Éducation nationale du 1^{er} degré (IEN)

Vincent LARRONDE

Paris - adjoint IA-DASEN

Pierre PALENCIANO

Paris 1-2-4 - Louvre

Catherine HENNEQUIN

Paris 5-6 - Luxembourg-Sorbonne

Catherine CLEMENT

Paris 7-8 - Invalides-Étoile

Evelyne ROQUES

Paris 9-10 A - Rochechouart

Thierry ROUSSE

Paris 10 B - Récollets

Jacques MILESI

Paris 11 A - Voltaire

Annie MONTAUX

Paris 11 B - Bastille

Isabelle BACCELLIERI

Paris 12 A-3 - Daumesnil Marais

Sabine LE GOAS

Paris 12 B - Nation

Jean-Pierre MELLIER

Paris 13 A - Olympiades

Françoise CAZALS

Paris 13 B - Butte aux cailles

Serge JAVERLAHC

Paris 13 C - Austerlitz

Odile FAVRE

Paris 14 A - Montparnasse

Odette MENSA

Paris 14 B - Montsouris

Paris 15 A - Volontaires

Fouzia MESSAOUIDI

Paris 15 B - Grenelle

Bernard SERRE

Paris 15 C - Convention

Eve LELEU-GALLAND

Paris 16 A - Auteuil

Brigitte LAGADEC

Paris 16 B - Trocadéro

Isabelle SOURON

Paris 17 A - Wagram

Frédérique PICART

Paris 17 B - Bessières

Jean-Marc HUC

Paris 18 A - La Chapelle

Dominique BRULE

Paris 18 C - Montmartre

Emmanuelle PIEVIC

Paris 18D - Jules Joffrin

Catherine DESLANDES

Paris 19 A - Buttes-Chaumont

Laurence TOUBIANA

Paris 19 B - Stalingrad

Sylvie VENAIL

Paris 19 C - Jaurès

Mariannick DUBOIS-LAZAROTTO

Doyenne du collège des IEN

Paris 19D - Colonel Fabien

Frédérique PIPOLO

Paris 20 A - Télégraphe

Claire RIOUX

Paris 20 B - Ménilmontant

Monique PICAUD

Paris 20 C - Gambetta

Véronique PAROUTY

Paris 20 D - Belleville

Fabien MARMONIER

Paris ASH 1 - Scolarisation en milieu spécialisé

Didier WALLON

Paris ASH 2 - Scolarisation en milieu ordinaire

Odile FAURE-FILLASTRE,

Paris ASH coordination 1^{er} et 2^d degrés

Certains IEN sont également conseillers auprès de monsieur le Recteur :

Odile FAURE-FILLASTRE, Accompagnement des élèves en situation de handicap (ASH)

Eve LELEU-GALLAND, Enseignement préélémentaire

Les inspecteurs chargés du second degré

CONTACTS :

Secrétariat des IA-IPR et des IEN-ET/EG - académie de Paris (site Gambetta)

Éliane CORRE bureau 187 01 44 62 47 49

Hélène GOUDOU bureau 187 01 44 62 40 45

Catherine TASCONE bureau 187 01 44 62 47 48

ce.inspection@ac-paris.fr

Les inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Ils sont placés sous l'autorité du recteur et du directeur de l'académie de Paris.

Ils participent à la réalisation du programme de travail académique ; ils exercent des missions de pilotage pédagogique, de management et de conseil. Ils réalisent des évaluations individuelles et collectives de l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation titulaires ou non titulaires des établissements publics et privés sous contrat.

Ils ont vocation à participer au recrutement dans les jurys de concours, à contribuer à la conception de la formation des personnels ainsi qu'à l'organisation et au déroulement des examens et concours, qu'ils soient académiques ou nationaux.

Pour le second degré, un doyen, Élisabeth CARRARA, coordonne les groupes d'inspecteurs : IA-IPR, IEN-ET/EG, IEN-IO.

Liste des IA-IPR - Second degré

Doyen :

Élisabeth CARRARA

Secrétariat :

01 44 62 40 45

ou 01 44 62 47 49/48

Allemand

Christine MOULIN

Anglais

Jean-François FONTAINE

Juliette LARROSA

Martine VERGNAUD

Arabe

Michel NEYRENEUF

Arts appliqués STI

Olivier DUVAL

Arts plastiques

Sylvie LAY

Chinois

Wenying YIN-LEFEBVRE

Économie et Gestion

Alain CAILLAT

Christine JULLIEN

Francine MATHIEU

Éducation musicale

Pascale HERTU

Éducation Physique

et Sportive

Michèle COCHET-TERRASSON

Bruno TREHET

Espagnol

Catherine MANESSE-

IGLESIAS

Hébreu

Monique OHANA

Histoire - Géographie -

Éducation civique

Rachid AZZOUZ

Véronique GRANDPIERRE

Jacqueline JALTA

Italien

Odile PAGLIARI

Lettres

Marie BERTHELIER

Valérie FRYDMAN

Françoise GOMEZ

François MOUTTAPA

Myriam SAFATLY

Mathématiques

Pierre BARRIÉ

Véronique BOUSSARIE

Clarisse FIOL

Olivier LASSALLE

Philosophie

Alain LASALLE

Physique Chimie

Jean-Luc AZAN

Nicolas JURY

Michel VIGNERON

Portugais

Anne-Dominique VALIERES

Russe

Catherine NADIN

Sciences Économiques et

Sociales

Élisabeth CARRARA

Sciences Médico-Sociales et

Biotechnologie option Santé

Environnement

Sabine CAROTTI

Sciences et Techniques

Industrielles

Alain LAMACQ

Jean-Luc MASSEY

Florent ROCHEDIX

Philippe TAILLARD

Biochimie Génie biologique

Elisabeth CHANIAUD

Sciences de la vie

et de la Terre

Sabine BOBEE,

Marie-Christine DUVAL

Certains IA-IPR assurent des missions transversales : mission politique de la ville, éducation prioritaire et CASNAV, DAAC, DAET, DAFOR, DAFPIC, DAREIC, CSAIO, DAN.

*Les inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux
Établissements et vie scolaire (IA-IPR EVS)*

Secrétaire

Boris MILLOT

Tél. : 01 44 62 47 50 - Fax : 01 44 62 40 29

ce.iprevs@ac-paris.fr

Liste des IA-IPR EVS

Sophie FOUACE

Coordinatrice

Camille de BEAUVAIS

Emilie NOUBADJI

Raymond RIQUIER

Corinne ROBINO

IA-IPR EVS - CASNAV

Alain SEKSIG

IA-IPR EVS - EMAS

Michèle HASSEN

IA-IPR EVS - CARDIE

Laurence LEVY-DELPLA

**IA-IPR EVS - Conseillère auprès du
directeur - Cabinet du recteur**

Nadia CIVALE

IA-IPR EVS - MAEP

Hervé LEFEUVRE

Les inspecteurs de l'Éducation nationale *Enseignement technique / Enseignement général (IEN-ET/EG)*

Ils assurent les missions de pilotage pédagogique, de management et de conseil, sous l'autorité du recteur et du directeur, dans le cadre du programme de travail académique avec notamment :

- l'animation et le contrôle pédagogique des formations professionnelles dispensées dans les lycées professionnels, les sections professionnelles des lycées technologiques, les EREA et les GRETA ;
- le contrôle pédagogique, administratif et financier des formations dispensées dans les centres de formation d'apprentis ;
- l'évaluation individuelle et collective des personnels enseignants titulaires, maîtres auxiliaires et contractuels ;
- l'organisation et le bon déroulement des examens et concours professionnels, depuis l'élaboration des sujets jusqu'au jury d'admission.

Ils participent au recrutement des enseignants et à l'élaboration du plan de formation des personnels.

Le groupe est animé par un vice-doyen : **Jean-François PAYRAT**.

Secrétariat :

Tél. : 01 44 62 40 45 ou 01 44 62 47 49/48

Liste des IEN-ET/EG

Anglais

Delphine CARLOT

Arts appliqués

Jean BOREL

Économie - Gestion

Sébastien BEGEY

Isabelle DENANT

Sandrine ROYER

Francis SELLAM

Espagnol

Catherine MANESSE-IGLESIAS

IA-IPR d'Espagnol

Lettres

Sandrine PHILIPPE

Lettres - Allemand

Rémy CORTELL

Lettres - Histoire

Corinne GLAYMANN

Mathématiques - Sciences

Jean-François PAYRAT

Yves VERDIER

Sciences Biologiques et

Sciences Sociales Appliquées

Bernard BRAULT

Muriel GERAUDIE

Sciences et Techniques Industrielles

Reda FARAH

Hubert GLAD

Olivier LANEZ

Lyliane RYMDZIONEK

Les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO)

CONTACTS :

Secrétariat des IEN-IO - académie de Paris (site Gambetta) :

Thérésia PRINTEMPS

Tél. : 01 44 62 46 76 - Fax : 01 44 62 46 60

ce.ien-io@ac-paris.fr

Ils assurent, sous l'autorité du recteur et du directeur de l'académie, et en liaison avec le chef du service académique d'information et d'orientation, des fonctions de conseiller technique auprès du DASEN chargé du second degré.

Les principales missions qui leur sont confiées sont :

- l'expertise au service de la mise en œuvre de la politique éducative ;
- la contribution au fonctionnement de l'institution et à l'animation des réseaux de partenaires ;
- l'évaluation du fonctionnement de l'orientation dans les bassins et les CIO ;
- l'animation pédagogique en orientation et la formation des personnels.

Ils participent à l'organisation des procédures d'affectation et d'appel, ainsi qu'à l'insertion professionnelle des jeunes.

Liste des IEN/IO :

Guy PEQUIGNOT

01 44 62 46 70

Catherine VASSILIEF

Tél : 01 44 6241 73

Comment communiquer avec votre inspecteur ?

- S'il s'agit d'une communication administrative, vous devez obligatoirement passer par la voie hiérarchique donc sous couvert du chef d'établissement.
- Dans les autres cas, vous pouvez communiquer directement avec votre inspecteur.

Bassins de formation

Le bassin de formation est le lieu pertinent d'animation, d'échanges et de dialogue entre les établissements, entre les niveaux d'enseignement ainsi qu'entre les établissements et l'autorité académique.

Instance de réflexion, d'élaboration de projets, de dialogue, il permet la régulation et la mise en cohérence de la politique académique.

Huit bassins de formation composent l'académie de Paris, regroupant écoles, collèges et lycées.

Élaborer et mettre en œuvre des politiques éducatives et pédagogiques adaptées aux caractéristiques du public accueilli nécessite la prise en compte de données locales qui ne peuvent s'agréger qu'au niveau d'une aire géographique suffisamment réduite pour conserver toute leur pertinence. C'est l'objet des bassins de formation.

Les réflexions et les propositions doivent permettre de construire en continuité le cursus scolaire des élèves et de dynamiser l'information et l'orientation dans le cadre du bassin.

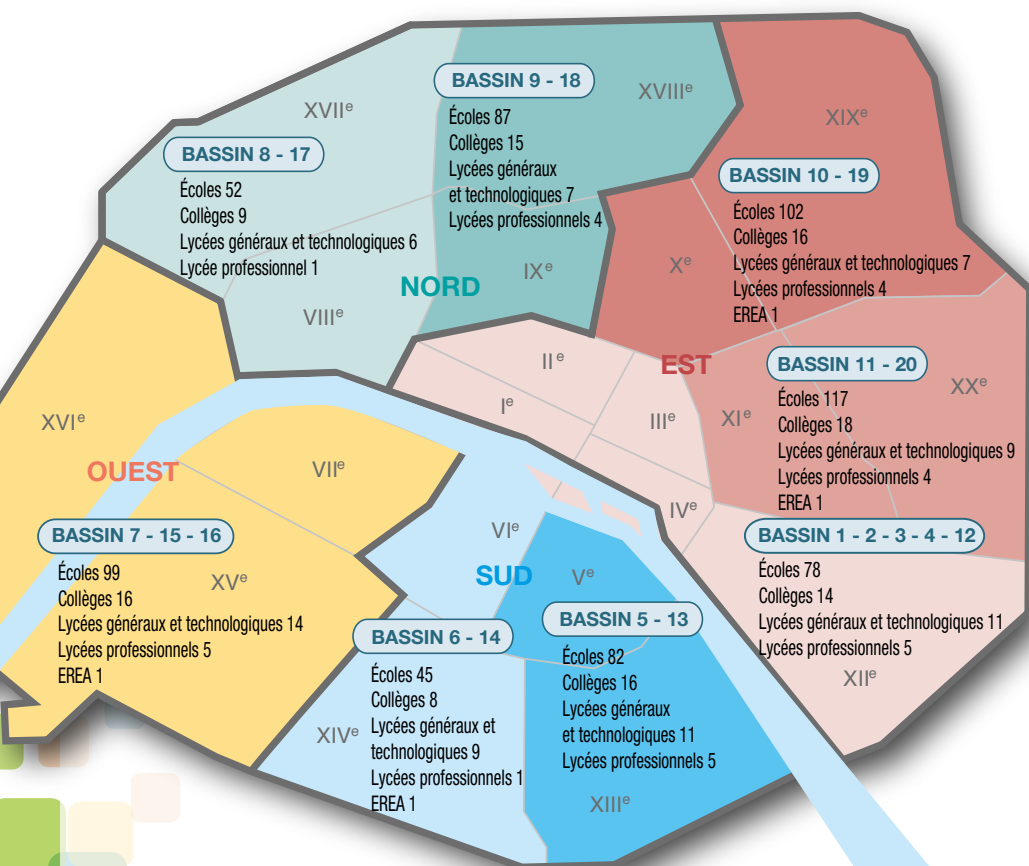
Le bassin permet aussi la définition d'une stratégie commune de formation des personnels, la mutualisation des ressources, notamment dans le cadre des remplacements.

Les différents réseaux, véritables maillages de l'académie, s'organisent autour des bassins, qu'il s'agisse des corps d'inspection, du réseau ressources humaines, du réseau de formation continue, du plan de « lutte contre la violence », des différentes instances pédagogiques, éducatives et sociales.

Les bassins de formation ne sont pas un échelon administratif ou hiérarchique supplémentaire ; ils sont distincts de la circonscription du premier degré. Ils sont l'affirmation d'une volonté académique : **traduire au plus près du terrain la mise en œuvre de l'action éducative en proposant à l'élève la palette de formations qui lui permet de construire, en cohérence, son parcours personnel.**

Carte des bassins et des 4 districts géographiques

Répartition des établissements scolaires par bassin dans l'académie de Paris.



Votre école

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique comprend : le directeur de l'école, les professeurs des écoles, les instituteurs, les maîtres spécialisés qui prennent en charge les élèves en difficulté, les professeurs de la ville de Paris, intervenant en EPS, musique et arts plastiques.

Vous rencontrerez également : le médecin de santé scolaire, l'assistante sociale, les personnels de service, les animateurs de la ville de Paris.

Par ailleurs, une école se situe dans une circonscription dont l'équipe est composée :

- d'un inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) ;
- de deux conseillers pédagogiques ;
- d'un secrétariat administratif.

Le projet d'école

Le projet d'école est construit par l'équipe pédagogique. Il mobilise l'ensemble de la communauté éducative pour aider les élèves à réussir, leur faire acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture en accordant une attention particulière à ceux qui rencontrent des difficultés.

Il indique clairement les objectifs poursuivis, les organisations et actions mises en œuvre et les modalités de suivi et d'évaluation définies.

Votre établissement

Le chef d'établissement

Le chef d'établissement est nommé par le ministre chargé de l'Éducation nationale et représente l'État au sein de son établissement dont il est l'organe exécutif dans la majorité des cas. Il est secondé dans ses tâches pédagogiques, éducatives et administratives par un adjoint nommé par le ministre chargé de l'Éducation nationale ou par l'autorité académique. Il est assisté par le gestionnaire pour les aspects de la gestion matérielle et financière.

Il préside le conseil pédagogique, la commission permanente et le conseil d'administration.

L'adjoint gestionnaire

Pour la gestion matérielle, financière et administrative des EPLE, l'adjoint gestionnaire seconde le chef d'établissement, en liaison avec l'agent comptable.

Il est également chargé, sous l'autorité du chef d'établissement et dans son champ de compétence,

des relations avec les collectivités territoriales et il organise le travail des personnels administratifs et techniques affectés ou mis à disposition de l'établissement

Le conseiller principal d'éducation (CPE)

Il exerce des missions éducatives et pédagogiques et accompagne l'élève dans l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité. Il accomplit sa mission en collaboration avec les enseignants et en particulier le professeur principal. Sa fonction implique le dialogue avec les élèves et leurs parents. Il participe activement à l'animation éducative autour de la vie de l'élève dans l'établissement. Il agit comme conseiller du chef d'établissement.

Le professeur principal

Il est désigné par le chef d'établissement et chargé de la coordination de l'équipe des professeurs d'une même classe. À ce titre, il prépare les conseils de classe en faisant la synthèse des notes et appréciations données par chaque enseignant, assure le suivi de chaque élève. Il est l'interlocuteur privilégié des familles, au côté des conseillers d'orientation psychologues (COP).

Il joue un rôle essentiel dans l'information des élèves et les différentes possibilités d'orientation.

Le professeur coordonnateur de votre discipline

Généralement désigné par le chef d'établissement, il est plus particulièrement chargé de représenter son équipe disciplinaire, d'organiser l'harmonisation du travail avec ses collègues, de recueillir les vœux en matière de choix de manuel scolaire et de répartition des classes.

Il peut en outre faire le lien avec l'inspection, accueillir les nouveaux personnels et vous accompagner lors de votre arrivée.

Le professeur documentaliste

Il organise et gère le centre de documentation et d'information (CDI) de l'établissement scolaire. Il est un membre de l'équipe pédagogique. Afin de permettre aux élèves d'acquérir une culture de l'information, il met en œuvre une éducation aux médias et l'information (EMI).

Lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information, le CDI riche en ressources variées, numériques et imprimées, ouvre l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel.

Le conseiller d'orientation-psychologue

Le conseiller d'orientation-psychologue accompagne les élèves dans la construction des compétences pour s'orienter tout au long de la vie. Il assure et coordonne l'organisation de l'information des élèves sur la connaissance de soi, des métiers et des formations, en lien avec les équipes éducatives.

Le chef de travaux

Les lycées où sont dispensées les formations du secteur industriel et certains lycées technologiques disposent d'un chef de travaux. Son rôle est d'assurer la gestion des ateliers, des parcs machines et la coordination des professeurs de disciplines de spécialités.

Le médecin

Le médecin de l'Éducation nationale assure le suivi et contribue à la réussite scolaire des élèves malades chroniques et handicapés.

Il conseille le chef d'établissement en cas de maladie contagieuse au sein de la collectivité scolaire. Il participe aux actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé.

Ces actions sont menées auprès de l'ensemble des élèves de collèges et de lycées.

L'infirmier(e)

L'infirmier(e) scolaire placé(e) sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement, est le référent santé de l'établissement. Il fait partie intégrante de l'équipe éducative et a un rôle à jouer à la fois dans l'accueil, l'accompagnement et le suivi des élèves.

L'infirmerie est un lieu où tous les élèves – et personnels – sont accueillis sans jugement dans le respect de la confidentialité, l'infirmier scolaire est tenu au secret professionnel (articles 226-13 et 226-14 du code pénal). De par ses missions, il répond aux urgences, assure le dépistage infirmier de certaines classes d'âge, repère les difficultés d'apprentissage, contribue à l'intégration des élèves atteints de handicap ou de maladies chroniques, prend en charge et accompagne les élèves en état de mal être ou de souffrance psychique, concourt à la protection de l'enfance et assure la veille sanitaire.

Il travaille en complémentarité au sein d'une équipe composée du médecin scolaire et de l'assistant(e) social(e) dans le respect des compétences de chacun, en liaison avec les enseignants et le personnel de l'établissement, mais aussi avec les parents, ainsi qu'avec les professionnels du réseau de soins extérieurs à l'Éducation nationale (médecins traitants, hospitaliers...).

L'assistant(e) social(e)

L'assistant social est le conseiller social du chef d'établissement et de l'équipe éducative. Il assure accueil, écoute et accompagnement individualisé de l'élève et sa famille. Parmi ses missions trois priorités se dégagent :

- participer au repérage, à l'évaluation et au traitement de l'absentéisme et du décrochage scolaire ;
- renforcer les liens école-famille ;
- participer à la prévention des violences et contribuer à la protection de l'enfance.

Il participe ou initie des actions collectives de prévention dans le cadre des CESC.

Son rôle est d'aider l'élève à construire son projet personnel et lui permettre de suivre sa scolarité dans les meilleures conditions possibles.

L'assistant social intervient sur un secteur composé de plusieurs établissements. Son planning de permanences est affiché dans chaque établissement.

Aide aux projets pédagogiques et éducatifs

La déclinaison de la politique académique dans les établissements

La politique des établissements scolaires s'inscrit dans le cadre du projet académique, qui lui-même décline, en les enrichissant en fonction des caractéristiques et des priorités de l'académie de Paris, les grands objectifs fixés au niveau national pour notre système éducatif.

Le projet d'établissement

Le projet d'établissement est le document, interne à chaque collège ou lycée, qui formalise la politique de l'établissement, les objectifs poursuivis et les moyens de les atteindre. S'il doit être élaboré en cohérence avec les orientations nationales et académiques, le projet d'établissement n'en reste pas moins l'instrument indispensable de l'autonomie et l'expression de la responsabilité de chaque établissement. Il se construit à travers une démarche collective impliquant tous les acteurs de la communauté éducative du collège ou du lycée.

Les contrats d'objectifs

D'une durée de trois ans pour les lycées et de quatre ans pour les collèges, les contrats d'objectifs sont établis sur la base d'échanges entre l'académie et l'établissement contractualisé.

Le contrat liste un nombre restreint de priorités concertées et s'accompagne de mesures d'accompagnement.

Le souhait de l'académie de Paris est de mettre en place un dialogue et un accompagnement ciblé et adapté aux spécificités des établissements sur la base d'un diagnostic partagé.

Les établissements peuvent s'appuyer sur des outils d'analyse étayés, fournis par le service statistique académique (SSA) : radar de pilotage, IVAL (indicateurs de valeur ajoutée des lycées), IVAC (indicateurs de valeur ajoutée des collèges), fiches indicateurs, résultats aux examens et OAPE académique (outil d'autoévaluation et de pilotage en établissement).

La délégation académique aux arts et à la culture (DAAC)

La délégation académique aux arts et à la culture contribue au pilotage de la politique en faveur de l'éducation artistique et de l'action culturelle, axe fort du projet académique.

Elle agit dans le cadre d'une politique partenariale qui associe les acteurs de la vie culturelle et scientifique, les collectivités territoriales et les enseignants pour réaliser des projets favorisant l'exploitation des ressources exceptionnelles de Paris, au service de tous les élèves de l'académie.

En liaison étroite avec les corps d'inspection et en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du ministère de la Culture et de la Communication, elle assure le suivi et l'évaluation des enseignements artistiques en lycées, pour les « enseignements artistiques de spécialité » (5 h/semaine) ou les « options facultatives » (3 h/semaine).

Elle assure de la même façon l'instruction et le suivi des projets artistiques en lycées et collèges, en partenariat avec la DRAC, et en écoles primaires, en partenariat avec la ville de Paris. Elle gère aussi les ateliers et projets scientifiques et techniques pour les premier et second degrés.

Elle est aussi associée au groupe de pilotage de l'inspection du 2^d degré pour la mise en place de l'enseignement de l'histoire des arts.

Les chargés de mission de la DAAC sont à votre disposition pour établir les liens que vous souhaitez développer avec les partenaires culturels nécessaires à la mise en œuvre de vos projets : 50 grandes institutions parisiennes (musées, orchestres, théâtres qui ont pour la plupart des professeurs relais à votre disposition) ont signé une convention de coopération avec l'académie et 700 associations ou compagnies bénéficient d'un agrément pour intervenir dans le cadre de l'enseignement primaire ou secondaire.

La DAAC met à profit ces partenariats pour développer l'offre de formations artistiques et culturelles ouvertes à tous les enseignants, dans le cadre du plan académique de formation, et pour contribuer à la mise en œuvre des évolutions des enseignements (socle commun, histoire des arts) et des parcours d'éducation artistique et culturelle.

Vous pouvez consulter sur le portail académique l'espace de l'action culturelle (accessible en première page), qui rend compte de la variété des activités culturelles offertes aux élèves et aux établissements dans l'académie de Paris. Le « Guide pratique de l'action artistique et culturelle », édité chaque année, y est accessible et peut être téléchargé : il doit être pour vous une ressource précieuse.

CONTACT :

Xavier CHIRON, IA-IPR

Conseiller technique du recteur

Délégué académique aux arts et à la culture

01 44 62 40 61

ce.daac@ac-paris.fr

Nathalie BERTHON

Adjointe au Délégué

01 44 62 40 02

La délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC)

La délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération a pour mission d'élaborer et de suivre la politique d'ouverture internationale de l'académie. À ce titre, elle promeut et soutient les projets européens et internationaux des écoles, des établissements scolaires et des universités. Elle met en œuvre les accords de coopération décentralisés avec les académies des grandes capitales européennes et mondiales. En relation avec le service des relations européennes internationales et de la coopération (DREIC) du ministère et la DGESCO, les postes diplomatiques français à l'étranger et étrangers en France, ainsi qu'avec des opérateurs tels le centre international d'études pédagogiques (CIEP), l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), la mission laïque française (MLF) ou les alliances françaises (AF). Elle assure le lien avec la cité internationale universitaire de Paris (CIUP). Elle a aussi pour mission de faire la promotion à l'international de l'expertise en ingénierie éducative des services du rectorat. Les chefs d'établissement, les directeurs d'école et les enseignants peuvent faire appel à la DAREIC pour :

- obtenir des conseils pour la mise en place du projet d'établissement dans sa dimension européenne et internationale ;
- favoriser le développement des mobilités des élèves, professeurs et personnels ;
- mettre en place un projet avec l'enseignant référent à l'action européenne et internationale (ERAIE) ;
- soutenir la mise en place d'appariements avec des établissements étrangers, notamment dans le cadre des partenariats inter-académiques (voir le site académique – page Europe et international) ;
- assurer le contact avec l'Agence 2e2f chargée de promouvoir les programmes européens ;
- solliciter une assistance au montage des projets européens (ERASMUS+) ;
- rechercher un financement complémentaire destiné à favoriser les échanges internationaux ;
- obtenir des réponses aux questions relatives aux assistants de langue étrangère ;
- enrichir le programme d'une section européenne, orientale ou internationale ;
- faire intervenir des locuteurs natifs dans des actions inscrites dans le projet d'établissement.

De son côté, la DAREIC peut s'adresser aux écoles, aux établissements scolaires ou aux universités pour :

- contribuer à la mise en place du volet européen et international du projet d'établissement ;
- solliciter la participation de l'établissement à un programme de coopération bi/multilatéral ;
- proposer et accompagner un projet pédagogique à dimension européenne et internationale ;
- contribuer à l'organisation d'événements et de projets européens et internationaux ;
- accueillir une délégation étrangère.

CONTACT :

François NEUVILLE, IA-IPR

Conseiller technique du recteur

Délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération

Tél. : 01 44 62 40 87 - Fax : 01 44 62 43 68

sdareic@ac-paris.fr

La cellule académique Recherche et développement en innovation et en expérimentation (CARDIE)

L'innovation, démarche de conduite du changement et d'accompagnement des nouvelles organisations et des nouvelles pratiques, contribue à soutenir chacun des axes, tant de la circulaire de rentrée que du projet académique. Il s'agit d'aider les acteurs de l'École, à tous les niveaux, dans leur développement professionnel, de mutualiser les expériences et de développer des ressources pour ces différents axes.

Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.

La cellule académique repère, analyse, soutient et valorise les initiatives innovantes ou les expérimentations des équipes en école et en établissement dans l'académie. Elle participe à l'évaluation aux côtés des personnels impliqués.

La cellule peut vous aider de différentes façons :

- préciser un projet d'innovation ou d'expérimentation ;
- suivre l'évolution d'un projet d'innovation ou d'expérimentation (aide au travail d'équipe, aide à l'évaluation) ;
- trouver des suites à une innovation ou une expérimentation efficace (diffusion au niveau académique) ;
- rencontrer d'autres équipes qui travaillent sur des champs comparables divers (information sur des colloques, invitation à des journées, etc.).

Vous pouvez vous tenir informés de l'actualité de l'innovation-expérimentation à Paris sur le site internet www.ac-paris.fr (onglet pédagogie) et vous inscrire à la newsletter mensuelle (demande à formuler à ce.cardie@ac-paris.fr).

Vous pouvez appeler ou adresser un message si vous souhaitez informer sur une activité que vous conduisez, un ouvrage publié par un membre de votre équipe ou par une de vos équipes, ou encore si vous désirez des précisions ou des informations.

CONTACT :

CARDIE

Laurence LEVY-DELPLA, IA-IPR EVS

Conseiller technique du recteur

01 44 62 40 52

ce.cardie@ac-paris.fr

Orientation des élèves

Le service académique d'information et d'orientation (SAIO)

Les activités du SAIO :

- produire une aide à la mise en œuvre du projet académique à partir d'études et d'analyses du fonctionnement de l'orientation, du système éducatif et de l'insertion ;
- impulser et coordonner des actions dans le cadre de la politique académique d'information et d'orientation ;
- animer le réseau des CIO dans le cadre des priorités académiques ;
- développer la connaissance des activités professionnelles, des technologies et de leurs débouchés ;
- améliorer l'accès à la formation et à la qualification des publics en difficulté ;
- favoriser la réussite des élèves dans l'Enseignement supérieur.

CONTACT :

Chef du SAIO

N.

Conseiller technique du recteur

Tél. : 01 44 62 46 57 - Fax : 01 44 62 46 60

ce.saio@ac-paris.fr

Les centres d'information et d'orientation (CIO)

Ils accueillent tout public et en priorité les jeunes scolarisés et leurs familles.

Ils mettent à leur disposition une documentation et les aident dans l'élaboration de leur projet d'orientation.

On peut y rencontrer des conseillers d'orientation psychologues (COP) pour s'informer sur les études, les formations professionnelles et les métiers.

Les COP proposent des conseils individualisés et participent à des actions collectives. Ils partagent leur temps entre le CIO et les établissements scolaires.

Ils participent à l'observation et à l'analyse du système éducatif local et favorisent les échanges avec les partenaires du système éducatif.

Ils contribuent à la prévention du décrochage scolaire en participant aux réseaux FOQUALE (Formation/Qualification/Emploi) en lien avec les équipes éducatives et pédagogiques des établissements scolaires.

Les centres d'information et d'orientation :

1^{er} / 2^e / 3^e / 4^e

44, rue Dussoubs

75002 Paris

01 42 36 94 59

ce.cio4@ac-paris.fr

5^e / 13^e

2, rue Paul Bourget

75013 Paris

01 45 80 32 52

ce.cio13@ac-paris.fr

6^e / 14^e

132, rue d'Alésia

75014 Paris

01 40 44 84 01

ce.cio14@ac-paris.fr

7^e / 15^e

99, rue d'Alleray

75015 Paris

01 56 08 50 80

ce.cio15@ac-paris.fr

8^e / 16^e

14, avenue René Boylesve

75016 Paris

01 46 47 20 25

ce.cio16@ac-paris.fr

9^e / 10^e

7-9 passage des Récollets

75010 Paris

01 42 05 46 03

ce.cio10@ac-paris.fr

11^e / 12^e

22, rue Gabriel Lamé

75012 Paris

01 43 45 70 27

ce.cio12@ac-paris.fr

17^e

39, rue Rebière

75017 Paris

01 40 53 44 80

ce.cio17@ac-paris.fr

18^e

75 rue Marcadet

75018 Paris

01 42 05 77 55

ce.cio18@ac-paris.fr

19^e

129, rue de Crimée

75019 Paris

01 42 40 90 91

ce.cio19@ac-paris.fr

20^e

153, avenue Gambetta

75020 Paris

01 40 30 57 77

ce.cio20@ac-paris.fr

CIO spécialisés

Enseignement supérieur - en Sorbonne

Galerie Claude Bernard

1, rue Victor Cousin - 75005 Paris

01 40 46 23 13

ce.ciosup@ac-paris.fr

CIO Médiacom

32, rue de Paradis

75010 Paris

01 44 10 73 34/36

ce.ciomediacom@ac-paris.fr

Tribunal pour enfants

54, rue de l'Arbre Sec

75001 Paris

01 42 60 10 44

ce.ciotrib@ac-paris.fr

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Elle prend en charge les élèves de 16 ans et plus, sans solution scolaire depuis moins d'un an, ou en voie de décrochage.

L'objectif : permettre au jeune de se remobiliser, de retrouver le sens de l'effort, de consolider ses compétences, de construire son projet et de trouver la formation qui lui convient.

Les actions :

- prévention du décrochage pour éviter les sorties prématurées du système ;
 - accueil des jeunes en rupture, dans le cadre de la plate-forme de prévention du décrochage, pour un accompagnement personnalisé vers la structure adaptée ;
 - rescolarisation, grâce à un travail de remobilisation, pour aboutir à l'orientation vers des formations qualifiantes ou diplômantes adaptées. Découverte de l'entreprise et du monde professionnel.
- Le jeune est accompagné tout au long de l'action dans la construction de son projet.

Ces actions sont mises en place à l'initiative des établissements scolaires ou des bassins. Elles sont menées en partenariat avec différents organismes et soutenues par la préfecture de région, la région Île-de-France et le Fonds social européen.

CONTACT :

Laurent HUGOT, *conseiller technique du recteur*

Tél. : 01 44 62 46 57 - Fax : 01 44 62 46 60

Annabella ARAUJO

Coordinatrice académique de la MLDS

Rectorat de l'académie de Paris - 94 avenue GAMBETTA - 75020 PARIS

Tél. : 01 44 62 40 85 - Fax : 01 44 62 42 22 - ce.mlds@ac-paris.fr

La délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (DRONISEP)

Sous la direction du chef du service académique d'information et d'orientation de Paris, elle a pour mission :

- la diffusion de l'information sur les enseignements et les professions ;
- l'élaboration de la documentation ;
- la mise à disposition des ressources de documentation et d'information nécessaires à l'action des centres d'information et d'orientation (CIO) et des établissements scolaires des 3 académies d'Île-de-France en étroite collaboration avec les CSAIO de Créteil et Versailles.

CONTACTS :

DRONISEP Île-de-France

37, rue Jacob - 75006 Paris - 01 53 27 22 50

Délégué régional Île-de-France :

N.

Académie de Paris (site Gambetta) - bureau 150 - 01 44 62 46 58 - ce.saio@ac-paris.fr

Délégue régionale adjointe :

Virginie COUSIN, IEN-IO - 01 53 27 22 50 - vcousin@onisep.fr

Ressources pédagogiques

Le Canopé de l'académie de Paris (ex-CRDP)

Le Canopé de l'académie de Paris est un établissement public à caractère administratif dont le conseil d'administration est présidé par le recteur.

Il fait partie du réseau national Canopé dont le siège se trouve à Chasseneuil-du-Poitou.

Il exerce des missions d'édition, de développement et de diffusion des ressources éducatives notamment numériques, dans tous les domaines de l'éducation. Il en favorise l'usage en accompagnant les enseignants et les établissements qui le souhaitent.

L'accomplissement de ses missions s'effectue dans le cadre des politiques académiques fixées par le recteur.

Service de proximité, le Canopé répond aux besoins des acteurs et des usagers du système éducatif, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) et celui des arts et de la culture. Il les accompagne en leur proposant des projets, des ateliers et en leur offrant un vaste éventail de ressources pédagogiques et administratives, imprimées et numériques.

Le Canopé de l'académie de Paris :

- édite des produits sur tous supports, y compris en ligne, pour une utilisation en classe, pour se former et s'informer, pour comprendre le système éducatif ;
- diffuse l'ensemble de la production éditoriale du réseau Canopé ainsi qu'une sélection de produits d'éditeurs publics et privés, reconnus pour leurs qualités pédagogiques (ces publications sont disponibles à la vente en librairie, par correspondance et par internet) ;
- propose des formations pour faire connaître les nouvelles démarches pédagogiques, l'offre éditoriale en matière d'éducation, faciliter l'intégration des TICE dans les pratiques de classe et dans la pratique professionnelle – formation aux TNI (tableaux numériques interactifs) notamment ;
- met à disposition des ressources sélectionnées sur tous types de supports : ouvrages, cédéroms, DVD, dossiers, bibliographies en ligne, pratiques de classes liées aux TICE (ces ressources sont proposées en consultation et/ou en prêt à la médiathèque et sur le site du CRDP). À noter : les professeurs, formateurs et cadres de l'académie de Paris bénéficient de la gratuité de l'abonnement à la médiathèque, grâce à sa prise en charge par le rectorat ;
- conçoit des dossiers pédagogiques et accompagne des projets en milieu scolaire ;
- offre des services, des conseils et une assistance technique en ingénierie documentaire pour les CDI.

CONTACTS :

Canopé de l'académie de Paris

37, rue Jacob - 75006 Paris

Tél. : 01 44 55 62 08 - Fax : 01 44 55 62 01

www.cndp.fr/crdp-paris

Heures d'ouverture

Librairie : du lundi au vendredi de 10 h à 18 h 30

Médiathèque : mardi de 13 h à 18 h 30, mercredi de 10 h à 18 h 30, jeudi de 13 h à 18 h 30

Bertrand COCQ

Directeur

01 44 55 62 04

crdp.direction@ac-paris.fr

Librairie et vente par correspondance

01 44 55 62 35/36

crdp.librairie@ac-paris.fr

Documentation administrative

01 44 55 62 44

crdp.docadm@ac-paris.fr

Documentation pédagogique

01 44 55 62 40

crdp.docpeda@ac-paris.fr

Médiathèque

01 44 55 62 76

crdp.docpeda@ac-paris.fr

Espace cadres

01 44 55 62 67

crdp.espace-cadres@ac-paris.fr

Animation du réseau des CDI

animationcdi@ac-paris.fr

Assistance BCDI

01 44 55 62 25

crdp.assistebcdi@ac-paris.fr

Le centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI)

L'équipe académique du CLEMI se tient à la disposition des établissements et des personnels du premier et du second degré pour développer différents types d'actions d'éducation aux médias et à l'information, en partenariat avec des professionnels de l'information. Ces actions s'inscrivent dans l'application des programmes disciplinaires et du socle commun de connaissances et de compétences. Elle organise des stages de formation, initiale ou continue, dans le cadre des plans académiques (PAF-PDF) à candidature individuelle ainsi que des stages de formation d'initiative locale (FIL en établissement). Elle propose des animations pédagogiques en relation avec le réseau Canopé.

Le CLEMI assure le suivi des projets pédagogiques en intervenant dans les établissements parisiens ; elle participe à l'organisation de la « semaine de la presse et des médias dans l'école ». **En mars 2014, 432 établissements parisiens** (lycées professionnels, lycées généraux et technologiques, collèges et écoles) ont participé à la SPME. De nombreuses ressources sont mises à la disposition des inscrits, dont l'accès gratuit aux sites d'information numérique en ligne à l'AFP, une application pour tablettes numériques. L'équipe du CLEMI accompagne l'expression des élèves dans le cadre scolaire (web, radios, vidéos, médias sociaux, blogs, journaux numériques, journaux papier, etc.). Elle organise avec la ville de Paris, « Le Parisien », « Courrier international », « Paris Match », « L'Humanité » « Reporter sans frontière », un concours de journaux scolaires et lycéens avec une catégorie « information en ligne ». Elle participe dans le premier degré aux actions mises en place par l'équipe des formateurs en informatique pédagogique (FIP) et à de nombreuses manifestations telles que « Paris aime les kiosques » qui a réuni 250 élèves de l'académie en 2014 au cours de débats avec des journalistes autour de 10 kiosques parisiens .

Le CLEMI propose de mettre en place des classes médias en sixième, en seconde professionnelle, en seconde dans le cadre des enseignements d'exploration ainsi qu'en collèges ou en lycées en liaison avec le CASNAV. Ces classes intègrent l'éducation aux médias et à l'information dans l'emploi du temps des élèves à raison de 2 heures par semaine suivant le socle commun et le référentiel de compétences d'éducation aux médias et à l'information proposé par le CLEMI National (33 classes médias en 2014).

Le coordonnateur et son équipe reçoivent les enseignants qui le souhaitent et mettent à leur disposition les ressources pédagogiques du CLEMI ainsi que l'accès à une documentation spécifique sur les médias et leurs évolutions numériques.

CONTACT :

CLEMI - académie de Paris

Etienne RECAMIER

391 bis, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

01 53 68 71 12

clemi@ac-paris.fr

Informations :

Site du CLEMI - académie de Paris :

<http://clemi.scola.ac-paris.fr>

Site du CLEMI national et des autres académies :

www.cleml.fr

Flashs d'information par l'intermédiaire de la liste de diffusion académique CLEMI Paris (inscription par mél auprès du coordonnateur).

Le service interacadémique des examens et concours (SIEC)

Le service interacadémique des examens et concours est placé sous l'autorité des trois recteurs des académies de Paris, Créteil et Versailles. Il a compétence en matière d'organisation matérielle des examens et concours. Le site d'Arcueil est appelé « maison des examens ».

Le SIEC prend en charge l'organisation complète des examens : élaboration des sujets, gestion des inscriptions, affectation des candidats dans les centres, correction de copies et collecte des notes, diffusion des résultats, envoi des diplômes, gestion des photocopies de copies et des réclamations.

CONTACT :

La maison des examens (SIEC)

Vincent GOUDET, Directeur

7, rue Ernest Renan - 94749 ARCUEIL Cedex

01 49 12 24 21 - www.siec.fr

Aide et soutien aux élèves

La mission académique éducation prioritaire (MAEP)

Elle est chargée :

- d'animer la politique de l'éducation prioritaire en lien étroit avec les DASEN du premier et du second degré, le chantier étant placé sous la responsabilité du DASEN premier degré ;
- d'accompagner les réseaux : l'éducation prioritaire est structurée en réseaux - 1 REP +, 3 ECLAIR et 29 réseaux réussite scolaire (RRS). Au total 33 collèges et 215 écoles élémentaires et maternelles.

Les réseaux sont pilotés par les principaux de collège et les inspecteurs chargés de circonscription du premier degré, secondés par un coordonnateur. Un projet de réseau est élaboré périodiquement afin de fédérer les actions à mettre en œuvre de la maternelle au collège, en faveur du parcours des élèves.

Composition des réseaux, coordonnées des responsables et des 18 coordonnateurs, ainsi que des informations sont accessibles sur le site de la mission, à partir du portail académique :

<http://maep.ac-paris.fr>

La mission est également chargée du lien avec la politique de la ville, et les activités périscolaires.

Le centre de ressources pour l'éducation prioritaire (CAREP), associé à la mission académique, diffuse l'information relative à l'éducation prioritaire, apporte une logistique aux coordonnateurs des réseaux, assure une veille pédagogique. Deux professeurs formateurs académiques éducation prioritaire sont associés au CAREP.

CONTACT :

Responsable de la mission, correspondant académique éducation prioritaire

Hervé LEFEUVRE, IA-IPR EVS

44, rue Penaud - 75020 Paris

01 44 62 35 21

maep.carep@ac-paris.fr

La mission académique politique de la ville

Interministérielle, la politique de la ville a un volet « éducation » fort, matérialisé dans le futur contrat de ville. Avec pour référence le projet académique, la mission veille à la cohérence et aux convergences entre la politique de la ville et l'éducation prioritaire, entre les différents dispositifs en direction des publics scolaires en difficulté. Elle contribue au programme parisien de réussite éducative (PRE), et au contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

CONTACT :

Responsable de la mission, correspondant académique éducation prioritaire

Hervé LEFEUVRE, IA-IPR EVS

44, rue Penaud - 75020 Paris

01 44 62 35 21

ce.edc@ac-paris.fr

Le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV)

Service académique auprès des écoles et des établissements, le CASNAV les aide à répondre aux besoins particuliers d'élèves arrivant de l'étranger parlant peu ou pas le français : le centre prépare leur affectation pour le second degré. Il veille au suivi des unités pédagogiques (UPE2A), et à l'inclusion. Il offre un accompagnement pour des projets et des dispositifs plus ponctuels ainsi que des actions de formation et d'animation. Il développe des partenariats, anime un calendrier annuel de conférences tous publics. Il contribue à l'appui à la parentalité, avec notamment le programme « ouvrir l'école aux parents ».

CONTACT :

Responsable

Alain SEKSIG, IA-IPR

44, rue Penaud - 75020 Paris

Tél. : 01 44 62 35 21 - Fax : 01 44 62 39 85

ce.casnav@ac-paris.fr

La mission de promotion de la santé en faveur des élèves

Elle participe à l'impulsion, la coordination et à l'évaluation des actions de prévention individuelle et collective répondant aux besoins de santé des jeunes. Elle favorise la scolarisation des élèves handicapés, malades chroniques, ou accidentés (aménagement aux examens, assistance pédagogique à domicile, commissions spécialisées de l'Éducation nationale). Elle joue un rôle de conseil technique auprès des chefs d'établissement.

Vous pouvez vous adresser au médecin et à l'infirmière de l'Éducation nationale de votre établissement pour toute question relative à des élèves en difficulté ou présentant des problèmes de santé physique ou mentale.

En ce qui concerne les élèves gravement malades, il peut être demandé en dérogation un établissement scolaire situé à proximité de l'hôpital où l'enfant atteint de maladie grave est soigné, si le programme de soins est important, qu'il interfère de façon durable sur la scolarité et qu'il nécessite de façon absolue la scolarisation à proximité de cet hôpital.

Ces demandes sont étudiées par la commission d'affectation prioritaire qui se réunit une fois par an en fin d'année scolaire.

CONTACTS :

Pour les médecins

Ivan CARTACHEFF

Médecin, responsable départemental

01 44 62 47 31

ivan.cartacheff@ac-paris.fr

*Secrétariat de la mission de promotion
de la santé en faveur des élèves*

Bureau 439

Tél. : 01 44 62 47 39/30 - Fax : 01 44 62 47 29

ce.santsoc@ac-paris.fr

Secrétariat de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves

Bureau 439

Tél. : 01 44 62 47 30/39 - Fax : 01 44 62 47 29

ce.santsoc@ac-paris.fr

Infirmière conseillère technique du recteur

L'infirmière conseillère technique auprès du recteur a pour mission de contribuer à la politique de santé des élèves de l'académie.

Elle assiste le recteur, dans son champ de compétence, dans l'élaboration, l'impulsion, la coordination et l'évaluation de la politique académique en matière de santé.

Elle est chargée par ailleurs d'animer, de coordonner et de rendre compte de l'activité des personnels infirmiers.

Elle participe à la définition de la carte des implantations des emplois infirmiers. Elle participe à la répartition académique des moyens en emplois et en crédits et à la réflexion sur leur gestion prévisionnelle, en tenant compte des orientations nationales et des priorités définies dans le programme académique.

CONTACTS :

Nicole Rieu

*Infirmière Conseillère Technique
du recteur (ICTR) - Bureau 450*

01 44 62 35 68

nicole.rieu@ac-paris.fr

Secrétariat

Danièle Taffoureau - Bureau 444

01 44 62 47 44

Hélène Goudou (Dossier secourisme)

Bureau 187

01 44 62 47 58

La mission académique à la scolarisation des élèves en situation de handicap (MASESH)

CONTACTS :

Odile Faure-Fillastre

Conseiller technique du recteur

01 44 62 35 16

Scolarisation à titre individuel

ASH

01 44 62 35 01

ce.ienash@ac-paris.fr

Scolarisation à titre collectif

Secrétariat : ASH 2

Tél. : 01 44 62 35 13 - Fax : 01 44 62 39 39

ce.ienash2@ac-paris.fr

Scolarisation en milieu spécialisé

Secrétariat : ASH 1

Tél. : 01 44 62 35 12 - Fax : 01 44 62 39 39

ce.ienash1@ac-paris.fr

Le service social en faveur des élèves

Le service social en faveur des élèves est composé de 70 assistants sociaux et de 8 conseillères techniques, coordonnatrices de bassin, qui interviennent auprès des élèves du second degré de l'enseignement public. Dans le cadre de leurs missions, les assistants sociaux contribuent à la prévention globale de l'échec scolaire et de ses conséquences. Ils aident l'élève à construire son projet personnel. Ils exercent leurs missions :

- en assurant accueil, écoute, accompagnement individualisé de l'élève et sa famille afin d'apporter informations et faciliter l'accès aux droits ;
- en proposant des actions de prévention dans le domaine de la santé globale des élèves et de la citoyenneté ;
- en évaluant et en intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance (informations préoccupantes, conseil technique auprès des personnels de l'Éducation nationale).

Placé sous l'autorité hiérarchique du DASEN, le service est géré par une responsable de service et deux adjointes conseillères techniques de service social.

CONTACTS :

Sophie SARAZIN - Bureau 437

Conseillère technique sociale auprès du recteur

01 44 62 47 38

sophie.sarazin2@ac-paris.fr

Secrétariat

Paul LESCHEMELLE - Bureau 438

01 44 62 47 83

paul.leschemelle@ac-paris.fr

Conseillères Techniques

Conseillères techniques de service social adjointes à la conseillère technique du recteur

Doris BOETSCH - Bureau 442

Conseillère technique départementale adjointe

01 44 62 47 61

doris.boetsch@ac-paris.fr

Véronique ROBLIN - Bureau 440

veronique.roblin@ac-paris.fr

Coordnatrice du bassin 1^e, 2^e, 3^e, 4^e, 12^e arrondissements

Veronique FETY

01 42 36 34 83

veronique.fety@ac-paris.fr

Lycée professionnel Pierre Lescot – 35, rue des Bourdonnais, 75001 Paris

Coordnatrice du bassin 5^e et 13^e arrondissements

Michèle LONGHI

01 44 08 06 50

michele.longhi@ac-paris.fr

LP Gaston Bachelard – 12, rue Tagore, 75013 Paris

Coordinatrice du bassin 6^e, 14^e, 15^e arrondissements

Dominique DESTAL-ZRANE

01 44 84 19 00

dominique.destal-zrane@ac-paris.fr

LPO TIREL – 237, bd Raspail, 75014 Paris

Coordinatrice du bassin 7^e, 8^e, 16^e, 17^e arrondissements

Claude GASQ

01 43 17 36 00

claud.gasq@ac-paris.fr

LP Gustave Eiffel – 1, rue du Général Camou, 75007 Paris

Coordinatrice du bassin 9^e, 18^e arrondissements

Suzy POUTHAS

01 53 09 13 00

suzy.pouthasn@ac-paris.fr

LGT Rabelais – 9, rue François de Croisset, 75018 Paris

Coordinatrice du bassin 10^e, 11^e arrondissements

Marie-Geneviève RONDEAU

01 44 89 88 20

marie-genevieve.rondeau@ac-paris.fr

LG Colbert – 27, rue du château Landon, 75010 Paris

Coordinatrice du bassin du 19^e arrondissement

Sophie BLONDEAU

01 42 08 04 10

sophie.blondeau@ac-paris.fr

LPO D'Alembert – 22, rue Sente des dorées, 75019 Paris

Coordinatrice du bassin du 20^e arrondissement

Lucette TOLY

01 43 67 85 77

lucette.toly@ac-paris.fr

Lycée Charles de Gaulle– 17, rue Ligner, 75020 Paris

Divisions et services chargés du premier et du second degré

Les divisions et services du rectorat sont organisés selon les niveaux d'enseignement auxquels s'ajoutent les services transversaux aux deux secrétariats généraux (enseignement scolaire et enseignement supérieur). Certaines divisions ou services sont communs à l'enseignement scolaire et à l'enseignement supérieur.

Les services rattachés à l'enseignement scolaire :

Pôle ressources humaines :

Directeur des Ressources Humaines

Benoît VERSCHAEVE

Assistante :

Sophie DUTOIT - 01 44 62 40 08

Missions :

- le pilotage de la politique académique des ressources humaines ;
- l'élaboration d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- la gestion des personnels ;
- le développement de la mobilité des personnels tant à l'interne qu'à l'externe ;
- l'accompagnement des personnels en difficulté ;
- la prise en compte de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- la stratégie de recrutement ;
- la coordination des plans de formation ;
- la participation au pilotage des formations initiales et continues ;
- la qualité des opérations de gestion ;
- le pilotage d'une politique de prévention des risques psychosociaux ;
- l'action sociale en faveur des personnels ;
- le dialogue social.

Une équipe :

Cellule des ressources humaines (CRH)

Assistante :

Marion SESTER

Tél. : 01 44 62 43 58 - Fax : 01 44 62 40 42

ce.crh@ac-paris.fr

Correspondant handicap

Clotilde ROIGNANT

Tél. : 01 44 62 47 05 - Fax : 01 44 62 40 42

ce.handicap@ac-paris.fr

Conseillers mobilité carrière (CNC)

ce.cmc@ac-paris.fr

Bureau du recrutement

Sandrine BOURGEOIS

Assistante : N.

01 44 62 35 58

ce.recrutement@ac-paris.fr

<https://services.ac-paris.fr/acloe>

Le bureau du recrutement gère toutes les candidatures des personnes souhaitant être recrutée sur l'académie de Paris en tant que personnel non-titulaire (enseignant, médico-social, administratifs).

Psychologue clinicienne du travail

Anne ARNOLD

01 44 62 47 05

anne.arnold@ac-paris.fr

Services plus particulièrement rattachés à ce pôle

Division des personnels (DP)

[Enseignants du second degré, administratifs,
Techniciens, sociaux et de santé]

Olivier GIROD, Chef de division

Tél. : 01 44 62 44 70 - Fax : 01 44 62 45 00

ce.dp@ac-paris.fr

Bureau des personnels d'encadrement (BPE)

Isabelle GOETZ

Tél. : 01 44 62 41 44 - Fax : 01 44 62 40 42

ce.bpe@ac-paris.fr

Service social en faveur des personnels

Pascale BERGER

01 44 62 46 28

pascale.berger@ac-paris.fr

Service médical en faveur des personnels

Médecin, conseillère technique du recteur

Frédérique GUILLAUME

01 44 62 47 37

frederique.guillaume@ac-paris.fr

Service des affaires médicales et sociales (SAMS)

Responsable

Christophe HARNOIS

01 44 62 41 22

Secrétaire du comité médical

Grégory FERNANDES

01 44 62 41 57

ce.scomed@ac-paris.fr

Bureau du logement

Carole GABRIELLE

01 44 62 35 90

ce.logement@ac-paris.fr

Bureau des prestations d'action sociale

01 44 62 41 80/41 91

Bureau de l'assistance éducative et des contrats aidés (BACA)

Claire CHEVILLOTTE

01 44 62 45 53

ce.baca@ac-paris.fr

Délégation académique à la formation (DAFOR)

Responsable

Jean-Marc COIGNAC

Tél. : 01 44 62 47 07 - Fax : 01 40 46 23 04

ce.dafor@ac-paris.fr

Pôle EPLE

Missions :

- analyse de l'offre de formation ;
- le dialogue de gestion avec les EPLE ;
- la répartition des emplois entre les EPLE (direction, enseignants, administratifs, éducation et surveillance) ;
- la répartition des crédits en enveloppes globalisées ;
- le suivi de l'affectation et de la scolarité des élèves (vie scolaire) ;
- le suivi budgétaire des EPLE ;
- l'aide et le conseil en matière financière et juridique ;
- le suivi médical et social des élèves ;
- l'élaboration et le suivi des contrats d'objectifs ;
- le suivi des dossiers partagés avec les collectivités.

Services plus particulièrement rattachés à ce pôle :

Division de l'organisation et de la programmation scolaires (DOPS)

Nevenka RADIC

Tél. : 01 44 62 44 10 - Fax : 01 44 62 44 11

ce.dops@ac-paris.fr

Division de la vie de l'élève (DVE)

Catherine RICHEL

Tél. : 01 44 62 43 67 - Fax : 01 44 62 43 68/78

ce.dve@ac-paris.fr

Division des affaires juridiques (DAJ)

Nadia ACHACHE

Tél. : 01 44 62 41 51 - Fax : 01 44 62 41 52

ce.daj@ac-paris.fr

Service médical en faveur des élèves

Ivan CARTACHEFF

Tél. : 01 44 62 47 30/39 - Fax : 01 44 62 47 29

ce.santesoc@ac-paris.fr

Service social en faveur des élèves

Sophie SARAZIN

Tél. : 01 44 62 47 38 - Fax : 01 44 62 47 29

sophie.sarazin2@ac-paris.fr

Pôle budget académique et suivi de la performance

Missions :

- la préparation des budgets opérationnels de programme et du dialogue de gestion avec le MENESR ;
- la préparation des différents arbitrages politiques ;
- le suivi budgétaire (masse salariale/crédits) ;
- le suivi de la performance ;
- le contrôle de gestion, le contrôle interne comptable et le contrôle des emplois ;
- la communication sur la nouvelle démarche de gestion à l'interne et vis-à-vis de tous les interlocuteurs de l'académie.

Services plus particulièrement rattachés à ce pôle :

Bureau qualité et contrôle de gestion

N.

01 44 62 41 27

Division des affaires financières (DAF)

Géraud LARROUMETS

Tél. : 01 44 62 40 91 - Fax : 01 44 62 40 92

ce.dafcg@ac-paris.fr

Division de la coordination paye et des rémunérations spécifiques (DICOPRES)

Roger GLEIZES

Tél. : 01 44 62 42 83 - Fax : 01 44 62 42 84

ce.dicopres@ac-paris.fr

Service statistique académique (SSA)

David MOMBEL

Tél. : 01 44 62 46 83 - Fax : 01 44 62 46 84

ce.ssa@ac-paris.fr

Pôle 1^{er} degré public et privé et 2^d degré privé

Missions :

- gestion des moyens 1^{er} degré ;
- gestion des moyens enseignement 1^{er} et 2^d degrés privés ;
- gestion individuelle et collective des personnels 1^{er} degré public, 1^{er} et 2^d privés ;
- suivi budgétaire en liaison avec le pôle « budget académique ».

Services plus particulièrement rattachés à ce pôle :

Division des écoles (DE)

Alain BOURLAUD

Tél. : 01 44 62 41 95 - Fax : 01 44 62 41 72

ce.de@ac-paris.fr

Division de l'enseignement privé (DEP)

Philippe ANTOINE

Tél. : 01 44 62 42 24 - Fax : 01 44 62 42 26

ce.dep@ac-paris.fr

Services transversaux

Bureau des emplois et des ressources humaines du rectorat (BERHR)

Isabelle FILHOL

01 44 62 40 53

isabelle.filhol@ac-paris.fr

Direction des systèmes de l'information (DSI)

Savvas PANAYIOTOU

Tél. : 01 44 62 45 61 - Fax : 01 40 30 28 87

ce.dsi@ac-paris.fr

Division de l'intendance et de la logistique (DIL)

Christian ANTHEAUME

47, rue des Écoles, 75230 Paris Cedex 05

Tél. : 01 40 46 24 13 - Fax : 01 40 46 34 78

ce.dil.sorbonne@ac-paris.fr

ou dil@ac-paris.fr

Service statistique académique (SSA)

David MOMBEL

Tél. : 01 44 62 46 83 - Fax : 01 44 62 46 84

ce.ssa@ac-paris.fr

Services rattachés à la Chancellerie et à l'enseignement supérieur

Gestion de l'établissement public Chancellerie

Division de l'administration de la Chancellerie (DAC)

Brigitte ANTON

Tél. : 01 40 46 20 07 - Fax : 01 40 46 21 34

brigitte.anton@ac-paris.fr

Les établissements et fondations de l'enseignement supérieur

Division des établissements et de la vie universitaire (DEVU)

Thierry MALINGE

Tél. : 01 40 46 21 90 - Fax : 01 40 46 24 76

ce.devu@ac-paris.fr

Éric FRANÇOIS

Tél. : 01 40 46 21 70 - Fax : 01 40 46 24 76

eric.francois2@ac-paris.fr

L'immobilier universitaire

Délégation au patrimoine et aux constructions universitaires (DPCU)

Jean-Louis GAILLARD

Tél. : 01 40 46 23 25 - Fax : 01 40 46 23 45

ce.dpcu@ac-paris.fr

Pôle Sorbonne

Division de la sécurité générale (DSG)

Catherine JOLLY

Tél. : 01 40 46 22 19 - Fax : 01 40 46 24 78

dsg@ac-paris.fr

Service interuniversitaire du réseau informatique de la Sorbonne (SIRIS)

Sébastien KITA

Tél. : 01 40 46 24 22 - Fax : 01 40 46 34 46

siris@sorbonne.fr

Division de l'intendance et de la logistique (DIL)

Christian ANTREAUME

Tél. : 01 40 46 20 08 - Fax : 01 40 46 34 78

ce.dil.sorbonne@ac-paris.fr

■ Les archives de l'académie des Paris

Service des archives

Stéphanie MECHINE

Tél. : 01 40 46 23 95 - Fax : 01 40 46 34 97

stephanie.mechine@ac-paris.fr

■ Les personnels de l'enseignement supérieur

Division des personnels du supérieur (DPSUP) et bureau de liaison RH
pour les personnels du rectorat site Sorbonne

Stéphane JEUDY

Tél. : 01 40 46 22 50 - Fax : 01 40 46 24 74

ce.dpsup@ac-paris.fr

La carrière

- 
- Prise de fonction
 - Évolution de la carrière
 - Dispositifs d'aide et d'accompagnement
 - Formation professionnelle des personnels : DAFOR
 - Formation continue des adultes

Prise de fonction

Votre traitement

Votre situation	Les formalités
Vous êtes nommé(e) pour la première fois dans l'Éducation nationale.	■ Signer votre procès-verbal d'installation. ■ Établir une attestation de premier emploi dans la fonction publique ou fournir l'original du certificat de paiement délivré par votre dernier employeur (si celui-ci était une administration autre que l'Éducation nationale). ■ Remplir une notice individuelle de gestion administrative et financière (remise par votre établissement). ■ Fournir l'original d'un relevé d'identité bancaire ou postal. ■ Enfants à charge : fournir une photocopie lisible du livret de famille régulièrement tenu à jour ainsi que les certificats de scolarité pour les enfants âgés de 16 à 20 ans. ■ Premier traitement : il vous est possible de demander une avance sur salaire. Pour cela, vous devez prendre contact avec le gestionnaire de votre établissement ou avec votre chef d'établissement.
Vous venez d'une autre académie ou Vous étiez en poste à l'étranger.	■ Signer votre procès-verbal d'installation. ■ Remplir une notice individuelle de gestion administrative et financière. ■ Fournir l'original d'un relevé d'identité bancaire ou postal. ■ Enfants à charge : fournir une photocopie lisible du livret de famille régulièrement tenu à jour ainsi que les certificats de scolarité pour les enfants âgés de 16 à 20 ans.

Le supplément familial

- Cas 1 : Si votre conjoint ou votre concubin est employé dans le secteur privé, il doit faire établir une attestation par son employeur précisant la date d'embauche.
- Cas 2 : Si votre conjoint ou votre concubin est travailleur indépendant, il doit établir une déclaration sur l'honneur précisant son activité.
- Cas 3 : Si votre conjoint ou votre concubin est employé dans le secteur public ou assimilé, il doit demander à son employeur une attestation prouvant qu'il ne perçoit pas le supplément familial de traitement.
- Cas 4 : Si vous assumez seul(e) la charge de votre (vos) enfant(s), vous devez fournir une attestation sur l'honneur le certifiant.

La gestion

1^{er} degré - DE

Gestion des personnels enseignants du premier degré

Vos interlocuteurs, notamment en matière de congés, autorisations d'absence mais aussi en ce qui concerne l'évolution de votre carrière, sont le directeur d'école et l'inspecteur de votre circonscription.

Si vous souhaitez obtenir des informations concernant :

- la gestion de votre carrière,
- votre affectation,

> vous devrez contacter votre bureau gestionnaire à la Division des écoles (DE) du rectorat de l'académie de Paris ;

Vous pouvez également consulter les informations disponibles sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr.

Gestion de la carrière des instituteurs et professeurs des écoles titulaires et stagiaires

- Positions, rémunérations **DE 3** - Olivier ARDOUVIN, bureau 313 - 01 44 62 43 43
- Classement, avancement **DE 2** - Zahia ZEROUK, bureau 330 - 01 44 62 42 58

Gestion de l'affectation

- Mouvement départemental et affectation DE 2
Laëtitia PACINI, bureau 330 - 01 44 62 42 00
- Permutations, Exeat - Ineat, **DE 2** - Honorine ZOUNON, bureau 329 - 01 44 62 41 92
- Brigade départementale de remplacement, formation continue **DE 1**
Ghislaine DALY, bureau 302 - 01 44 62 42 15

2^d degré - DP, BPE

Gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public et des personnels administratifs, techniciens, filières laboratoire, médico-sociale / DP

Votre premier interlocuteur est le chef d'établissement qui vous informe et vous conseille.

Si vous souhaitez obtenir des informations concernant :

- l'organisation de votre service dans votre établissement ;
- vos demandes de congés ou d'autorisations d'absence (sauf syndicales pour assister, par exemple, à des congrès tenus par une organisation syndicale) ;
- votre notation ;
- votre statut ;
- le calendrier des commissions administratives paritaires académiques (CAPA) qui traitent des réductions d'ancienneté ;
- les tableaux d'avancement ou les listes d'aptitudes ;
- votre mutation ;

> vous devrez vous adresser à votre chef d'établissement.

Dans votre établissement, vous avez accès au Bulletin officiel (B.O.) et à toutes les circulaires académiques diffusées pour permettre la gestion de la carrière des personnels (PIA).

Si vous souhaitez obtenir des informations concernant :

- votre statut ;
- le montant de votre traitement ;
- un reclassement dans un grade ou dans un corps ;
- des aspects spécifiques de l'évolution de votre carrière ;

> vous devrez prendre contact avec votre gestionnaire à la Division des personnels (DP) du rectorat de l'académie de Paris. En ce qui concerne vos droits à la retraite et la validation des services auxiliaires, contactez la DICOPRES.

Pour les questions plus spécifiques à votre évolution de carrière (présentation aux concours de chef d'établissement, candidature à des postes de faisant fonction ou à des missions), la **cellule ressources humaines** peut vous apporter aide et conseil.

Pour les enseignants du second degré public, informez-vous et posez vos questions par **I-PROF** (<https://bv.ac-paris.fr>)

Adjoint au chef de division (Partie enseignante)

Coordination des opérations collectives des personnels enseignants (mouvement, tableaux d'avancement, listes d'aptitude)

Anne VIGNAU, bureau 560 - 01 44 62 45 03

Adjoint au chef de division (Partie administration)

Coordination des opérations collectives des personnels administratifs, techniques, médicosociaux et supervision du remplacement

Chantal DUCHESNE, bureau 646 - 01 44 62 44 53

Secrétariat

Gina KANAMMA, bureau 549 - 01 44 62 44 98

DP1

Bureau des affaires transversales (suivi du CNE - contrôle interne comptable - veille juridique - affaires contentieuses et disciplinaires - congés de formation professionnelle - reconversion professionnelle)

Corinne JANKOWIAK, bureau 647 - 01 44 62 44 87

DP2

Bureau de la coordination paye et de la qualité

Chargée de mission DP2

Véronique OTTO, bureau 503 - 01 44 62 45 42

DP3

Bureau de la gestion des professeurs de lycée professionnel, des professeurs certifiés et agrégés des disciplines technologiques, techniques et industrielles et de la gestion de la titularisation et de l'affectation des professeurs stagiaires et du remplacement

Sophie DUJAS, bureau 512 - 01 44 62 45 48

DP4

Bureau de la gestion des adjoints d'enseignement, PEGC, PEPS, CPE, certifiés et agrégés des disciplines linguistiques et coordination et ingénierie de formation et du remplacement
N., bureau 553 - 01 44 62 45 45

DP5

Bureau de la gestion des professeurs certifiés et agrégés des disciplines littéraires et sciences humaines et des disciplines linguistiques et des personnels d'orientation et du remplacement
Edith REILLIER, bureau 557 - 01 44 62 46 29

DP6

Bureau de la gestion des professeurs certifiés et agrégés des disciplines scientifiques et artistiques et du remplacement
Perrine LOZANO, bureau 572 - 01 44 62 43 38

DP7

Bureau des personnels de la filière AENES (Catégorie A et B) et des médico-sociaux
Maëlle PERROT, bureau 632 - 01 44 62 35 51

DP8

Bureau des personnels de la filière AENES (Catégorie C), des personnels de laboratoire et des ATEC
Colette KLEIN, bureau 653 - 01 44 62 44 65

Votre établissement dispose de l'annuaire détaillé de la DP.

Gestion des personnels d'inspection et de direction

Le bureau des personnels d'encadrement (BPE)

Le bureau des personnels d'encadrement est chargé de la gestion administrative et financière des cadres de l'académie : personnels d'inspection et de direction, et notamment des opérations de mutation et de promotion de ces personnels.

Il a également en charge la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines pour ces cadres : suivi de la carrière, accompagnement des mutations, aides et conseils professionnels et constitution de viviers.

Il est rattaché au secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines :

Isabelle GOETZ

Responsable du service - Bureau 622

01 44 62 41 44

isabelle.goetz@ac-paris.fr

Matthieu Legrand-Dronnet

Adjoint au chef de bureau - Bureau 623

Gestion collective des personnels d'encadrement

Suivi des dossiers - évaluation des personnels d'encadrement

01 44 62 41 45

matthieu.legrand-dronnet@ac-paris.fr

Nelly BRÉAU

Gestion administrative et financière des personnels de direction - Bureau 621

01 44 62 45 01

nelly.breau@ac-paris.fr

Jacqueline THOTE

Gestion administrative et financière des personnels d'inspection IEN et IA-IPR. Gestion des congés et absences des personnels de direction et d'inspection - Bureau 621

01 44 62 45 02

jacqueline.thote@ac-paris.fr

Gestion des personnels de l'enseignement privé sous contrat - DEP

La division de l'enseignement privé (DEP) est chargée de la gestion administrative et financière des personnels enseignants des établissements privés sous contrat des premier et second degrés, des structures pédagogiques, des moyens alloués pour le fonctionnement, la vie scolaire, etc.

Professeurs des écoles ou suppléants en école maternelle ou primaire privée sous contrat :

DEP 1, bureau 475 - 01 44 62 42 29

Enseignants contractuels et délégués auxiliaires des collèges et lycées privés sous contrat :

DEP 3, bureau 463 - 01 44 62 42 43

Gestion collective, suppléances, congés maladie RETREP :

DEP 4, bureau 474 - 01 44 62 42 63

Gestion des personnels du rectorat / BERHR

Site Gambetta

Rattaché à la secrétaire générale chargée de l'enseignement scolaire, le BERHR a les missions suivantes :

- le suivi des emplois du personnel du rectorat site Gambetta ;
- la gestion prévisionnelle des emplois du rectorat ;
- le suivi en liaison avec le DRH et son équipe et avec la division des personnels du rectorat site Gambetta en difficulté professionnelle et/ou médicale ;
- l'organisation et le suivi du mouvement interne en coordination avec le site Sorbonne ;
- le suivi de l'affectation des agents du rectorat site Gambetta ;
- le suivi de la formation assurée par la DAFOR pour les personnels du rectorat site Gambetta ;
- le recrutement, en coordination avec la DP, de vacataires et le suivi de leur affectation ;
- le suivi des stagiaires de toutes origines (IRA, EPLE, AFPA, etc.) ;
- le suivi de la nouvelle bonification indiciaire (NBI), des primes de fonction et de résultats (PFR) et des comptes épargne temps (CET) des personnels du rectorat site Gambetta.

CONTACTS :

Isabelle FILHOL - Bureau 615

01 44 62 40 53

isabelle.filhol@ac-paris.fr

Anette FRONTON - Bureau 617

01 44 62 44 91

anette.fronton@ac-paris.fr

Site Sorbonne

Placé sous l'autorité de la secrétaire générale de la Chancellerie des universités, il assure la gestion du personnel du site Sorbonne en liaison avec les divisions implantées en Sorbonne, et les services compétents du pôle RH situé à Gambetta. Il a les missions suivantes :

- gestion des emplois du rectorat site Sorbonne ;
- le suivi en liaison des personnels du site Sorbonne en difficulté professionnelle et/ou médicale ;
- suivi de la gestion individuelle des personnels ;
- la liaison avec la division des personnels du supérieur pour les personnels ITRF du site Sorbonne ;
- l'organisation et le suivi du mouvement interne ;
- le recrutement et l'affectation de vacataires-contractuels, titulaires avec le pôle RH ;
- le suivi dossier NBI des personnels et des primes de fonction et de résultats (PFR) ;
- le suivi des enquêtes ministérielles.

CONTACT :

Stéphane JEUDY

01 40 46 22 50

ce.dpsup@ac-paris.fr

La division des personnels du supérieur et bureau de liaison RH / DPSUP

La division est rattachée directement au secrétariat général de la chancellerie des universités de Paris. La DPSUP est constituée...

...d'un pôle « gestion » ayant pour missions :

- la gestion individuelle et collective des personnels ITRF (catégorie A/B/C) affectés au rectorat de Paris (Gambetta - Sorbonne) ;
- la gestion collective des agents ITRF de catégorie C affectés dans les établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Paris.

La DPSUP a un rôle d'accompagnement dans le recrutement des personnels et de suivi des agents du rectorat dans leur parcours professionnel.

...d'un pôle « affaires générales » ayant pour missions :

- la coordination et le pilotage des opérations de gestion en relation avec les partenaires externes (services centraux des ministères, DRH des établissements du supérieur) et internes (DP, DAF, DEVU, etc.) ;
- l'organisation du recrutement des personnels ITRF (catégorie A) pour le rectorat de Paris ainsi que l'affectation de l'ensemble des lauréats des concours ITRF de catégorie C pour l'académie de Paris.

Votre premier interlocuteur est le gestionnaire au sein de la DPSUP située en Sorbonne.

Évolution de la carrière

Dispositifs d'aide et d'accompagnement

La cellule ressources humaines

Une équipe, placée auprès du DRH – directeur des ressources humaines – est à l'écoute de tous les personnels de l'académie, enseignants, personnel d'encadrement, COP, CPE, administratif, médicaux-sociaux, ATSS, personnels non titulaires, dès lors qu'ils sont confrontés à des problèmes susceptibles d'avoir des répercussions sur leur travail quotidien ou leur carrière.

Dans le cadre de rendez-vous individuels, les correspondants de la cellule ressources humaines peuvent conseiller les personnels tout au long de leur carrière, accompagner les personnels à besoins particuliers, anticiper et aider au traitement de leurs difficultés (médicales, professionnelles ou personnelles).

Pour une demande de rendez-vous, contacter la cellule de préférence par courrier électronique en précisant l'objet de la demande : ce.crh@ac-paris.fr

Assistante administrative de la cellule : 01 44 62 43 58

La psychologue clinicienne du travail

La psychologue clinicienne du travail accompagne et soutient les différents personnels de l'académie de Paris ainsi que les équipes lors d'événements à caractère traumatique. Elle intervient dans la stratégie académique de prévention des risques psychosociaux et reçoit les personnels en situation de souffrance au travail. Son expertise lui permet de conseiller les services académiques et les établissements dans ces domaines.

CONTACT :

Anne ARNOLD

01 44 62 44 16

anne.arnold@ac-paris.fr

Les conseillers mobilité carrière (CMC)

Pour informer et accompagner les personnels dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet de mobilité interne ou externe, une équipe de **quatre conseillers** mobilité carrière prend en charge les demandes qui doivent être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : ce.cmc@ac-paris.fr

Pour obtenir des informations sur la mobilité professionnelle, consulter :

- la page mobilité professionnelle sur le site académique : www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_297034/la-mobilite-professionnelle?cid=piapp1_6908
- le portail Mobilité des enseignants sur le site du ministère de l'Éducation nationale : www.education.gouv.fr/pid24372/portail-mobilite-des-enseignants.html

La correspondante handicap

La loi 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en, raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

La correspondante handicap de l'académie de Paris est l'interlocutrice privilégiée pour informer, conseiller et accompagner dans leurs démarches et la mise en œuvre de leurs droits les personnels reconnus handicapés. Elle conseille également les personnels, les établissements et les services de gestion pour les sensibiliser aux situations de handicap, diffuse les informations quant à la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH). Elle organise également le recrutement des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) qui envisagent un recrutement dans l'Éducation nationale.

CONTACT :

Clotilde ROIGNANT

clotilde.roignant@ac-paris.fr

Liens utiles :

www.ac-paris.fr/portail/jcms/piapp1_25064/travail-et-handicap?cid=p1_147059

www.mdph.fr

L'information sur les retraites

La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites établit le droit pour toute personne d'obtenir une information globale sur sa retraite.

Cette information prend la forme d'un relevé individuel de situation (RIS) et d'une estimation indicative globale (EIG) adressés tous les cinq ans à chaque agent, et concernant l'ensemble des droits que la personne s'est constitués au cours de sa carrière dans les régimes de retraite obligatoires de base et complémentaires.

Un groupement d'intérêt public (dénommé GIP Info Retraite) a donc été créé, pour échanger les données individuelles en assurant la coordination des 38 organismes de retraite obligatoire.

Tout assuré social est ainsi détenteur d'un compte individuel de retraite (CIR) dans le système informatique qui le gère.

Il est donc particulièrement important d'adresser à votre service de gestion, lorsqu'il vous contacte à ce sujet, les informations les plus complètes possibles sur votre identité, votre carrière et les services que vous avez accomplis depuis votre entrée dans la fonction publique.

Un site d'information générale sur la retraite : www.info-retraite.fr et un simulateur inter-régimes, M@rel (« ma retraite en ligne ») peuvent être consultés à ce sujet.

Le service médical en faveur des personnels

Le service médical composé du médecin conseiller technique du recteur assisté de médecins des personnels et d'un secrétariat a pour objectif d'assurer la surveillance médicale des personnels de l'Éducation nationale affectés dans l'académie de Paris et de mener des actions sur le milieu professionnels.

Il reçoit les personnels à leur demande ou à la demande de l'administration.

Les missions sont régies par le décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 95-680 du 9 mai 1995 :

- suivi des personnels en difficultés ;
- suivi des agents nécessitant une surveillance particulière (personnes handicapées, femmes enceintes, personnels à risques professionnels, maladies professionnelles) ;
- suivi des personnels lors de réintégration après congés longs, congés ordinaires, accident du travail et maladies professionnelles ;
- avis sur les aménagements et adaptations de postes notamment pour les personnels bénéficiant de l'obligation d'emploi ou relevant d'une reconnaissance de travailleur handicapé ;
- avis sur les demandes de maladies professionnelles ;
- suivi des enseignants candidats à un poste d'adaptation ou déjà en poste d'adaptation ;
- suivi médical des agents présentant des risques professionnels particuliers ;
- visites à la demande ;
- organisation du contrôle de l'aptitude physique à l'emploi des fonctionnaires lors de leur recrutement et en cours de carrière ;
- visite des locaux et étude de postes de travail en liaison avec l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) ;
- participation aux différents comités hygiène et sécurité et des conditions de travail en tant qu'expert ;
- participation à la prévention collective des risques psychosociaux, des troubles musculo squelettiques, etc. ;
- organisation de la consultation médicale à 50 ans.

CONTACTS :

Médecin, conseillère technique du recteur

Docteur Frédérique GUILLAUME - bureau 13

Secrétariat

Claudia ZERBIB

01 44 62 47 37

Médecins des personnels

Secrétariat

Céline GRUNDRICK

01 44 62 47 28

Le service social en faveur des personnels

Ses missions sont définies par la circulaire n° 91-248 du 11 septembre 1991. L'équipe du service social des personnels du rectorat se compose d'un conseiller technique et de trois assistants de service social. Ils apportent conseil et aide à tous les personnels de l'Éducation nationale dont la résidence administrative est implantée à Paris et ce, quel que soit leur grade et leur lieu d'affectation : rectorat ou EPLE.

Secteurs d'intervention :

8^e, 9^e, 10^e, 18^e, 19^e (2^d degré), 20^e arrondissements

Jordan CHERRET - 01 44 62 47 42

1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 13^e, 17^e, 19^e (1^{er} degré) arrondissements

Gisèle GNAHOVA - 01 44 62 47 43

6^e, 7^e, 14^e, 15^e, 16^e arrondissements - Sorbonne - SIEC

Christine FUSELIER - 01 44 62 47 41

Gambetta et Penaud, assistantes sociales et médecins, personnels de la MIGE et les personnels affectés 11^e, 12^e arrondissements

Pascale BERGER - 01 44 62 46 28

Les enseignants et ATSS peuvent les solliciter sur des questions d'ordre social, familial, financier, administratif et/ou professionnel.

Les assistants sociaux travaillent plus particulièrement en concertation avec le service médical en faveur des personnels, le service académique des affaires sociales et la direction des ressources humaines.

Les entretiens sont proposés uniquement sur rendez-vous. **Une permanence téléphonique est mise en place tous les matins de 9 h à 12 h.**

CONTACTS :

Conseillère technique sociale du recteur

Sophie SARAZIN

Secrétariat

01 44 62 47 83

Conseillère technique service social des personnels

Pascale BERGER

Secrétariat

01 44 62 47 44

servicesocialdespersonnels@ac-paris.fr

Le service des affaires médicales et sociales (SAMS)

Il est chargé de la politique d'action sociale en faveur de tous les personnels de l'académie de Paris (primaire, secondaire et supérieur, enseignants et autres personnels, retraités), ainsi que du suivi des affaires médicales.

Ce service comprend :

- Un bureau des prestations d'action sociale chargée de la politique d'action sociale en faveur des personnels de l'académie et de l'instruction et de la mise en paiement d'allocations aux personnels (secours exceptionnels, aides aux loisirs, etc.) ainsi que de l'organisation de l'arbre de Noël.
Tél. : 01 44 62 41 80 ou 41 91 - Fax : 01 44 62 41 41

affaires_sociales@ac-paris.fr

- Un bureau du logement qui instruit les demandes de logements sociaux adressées par les personnels de l'académie de Paris et des académies de Créteil et de Versailles. Pour toute demande :
Tél. : 01 44 62 41 80 ou 41 91 - Fax : 01 44 62 41 41

<http://logements.adc.education.fr>

- Le bureau du secrétariat de la deuxième section du comité médical ministériel chargé, à la demande des agents dont la catégorie est de sa compétence, ou à celle des services gestionnaires dont relèvent ces agents, de constituer un dossier médical propre à permettre aux membres de la deuxième section du comité médical de rendre des avis médicaux confidentiels sur l'état de santé des intéressés et de leur aptitude à exercer leur fonction.

Ces avis permettent l'octroi de congés de longue maladie, de congés de longue durée, de congés de grave maladie, de la justification des congés de maladie ordinaire au-delà de six mois, des avis sur la candidature des enseignants à un premier poste adapté de courte durée, si ceux-ci sont en congés longs.

01 44 62 41 57

ce.scomed@ac-paris.fr

Les congés longs

Les fonctionnaires souffrant d'une pathologie prévue à l'arrêté du 14 mars 1986, peuvent demander à bénéficier, sur demande écrite par la voie hiérarchique, appuyée par un certificat médical de leur médecin, d'un congé de longue maladie (CLM) ou de longue durée (CLD).

- Il est possible d'en faire la demande dès le début de l'arrêt de travail provoqué par une pathologie présentant un caractère invalidant et de gravité confirmée, nécessitant des soins et un traitement prolongés.
- L'académie de Paris saisit alors la 2^e section du comité médical ministériel pour avis, sachant que les accidents de vie privée et les troubles liés à la maternité n'entrent pas dans la liste des affections ouvrant droit au CLM.
- Le demandeur doit fournir un second certificat médical détaillé confidentiel exprimant l'avis de son médecin traitant pour permettre l'expertise par un médecin agréé indépendant de l'administration. Ce dernier donne son propre avis au comité médical
- Après examen du dossier en séance, le comité médical donne les conclusions de son avis rendu en séance à l'administration, pour décision.

Après la demande de congé long, ou pendant un congé long, la reprise de fonctions est soumise à l'avis favorable du comité médical et ne peut se faire sans son accord.

Le CLM peut durer trois ans et permet de conserver l'affectation dans l'académie de Paris.

À l'expiration des droits à congé, le fonctionnaire qui ne peut reprendre ses fonctions est soit reclassé, si son état de santé le permet, soit exceptionnellement mis en disponibilité d'office pour raison de santé si celui-ci n'est que temporairement inapte, soit mis à la retraite pour invalidité. Un congé de grave maladie (CGM) peut être attribué aux agents non titulaires régis par le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986, y compris aux enseignants de l'enseignement privé, à condition d'être en activité de manière continue et compter au moins trois années de service.

Le CGM peut durer trois ans.

L'aide aux victimes

Les personnels de l'académie de Paris victimes d'agressions verbales ou physiques dans le cadre de leur activité professionnelle peuvent être écoutés et recevoir une aide par les services du rectorat.

Selon les situations ils peuvent faire une demande d'accident du travail.

Ils peuvent aussi prendre contact directement, anonymement et à tout moment, avec l'association Paris Aide aux Victimes (PAV). Cette aide est directe, anonyme et gratuite.

01 45 88 18 00 et 01 53 06 83 50

Le médiateur académique

Qui peut s'adresser au médiateur ?

- un parent d'élève ;
- un élève ;
- un(e) étudiant(e) ;
- un personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (enseignant, non enseignant).

Dans quels cas pouvez-vous vous adresser au médiateur ?

- vous avez fait l'objet d'une décision importante de la part de l'Éducation nationale, vous estimez cette décision injustifiée et vous avez entrepris des démarches qui n'ont pas abouti ;
- vous cherchez un conseil sur votre situation et vous n'avez pu l'obtenir ;
- dans le cadre de litiges.

CONTACTS :

Médiateurs : Ghislaine HUDSON, Michel COUDROY et Christiane VAISSADE
47, rue des Écoles, 75230 Paris Cedex 05

Permanences téléphoniques :

Le mardi après-midi de 14 h à 18 h - le jeudi matin de 9 h à 13 h

Tél. : 01 40 46 20 36 / 22 67 / 23 40 - Fax : 01 40 46 23 43

mediateur.acad@ac-paris.fr

Formation professionnelle des personnels de l'Éducation nationale DAFOR

La délégation académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale (DAFOR), rattachée à la direction des ressources humaines, a pour mission de piloter la formation continue des personnels qui exercent dans les établissements et les services de l'académie de Paris. (Loi 2007-148 du 2/2/2007 de modernisation de la fonction publique, décret 2007-1470 du 15/10/2007, relatif à la réforme de la formation professionnelle).

Ses missions principales sont :

- l'analyse des besoins en formation ;
- la préparation du plan académique de formation continue (PAF) :
 - > des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation,
 - > des personnels d'encadrement,
 - > des personnels administratifs, ITRF, médico-sociaux et de laboratoire
 - > des AVS, EVS et des contrats aidés ;
- Le suivi de la mise en œuvre des plans de formation par les opérateurs (les universités, les inspecteurs et formateurs des premier et second degrés, les prestataires extérieurs - associations, etc.) ;
- la mise en place, en liaison avec la direction des ressources humaines et les corps territoriaux d'inspection, de parcours individualisés de formation pour les personnels ;
- l'évaluation des plans de formation.

La DAFOR travaille en étroite collaboration avec les DASEN des 1^{er} et 2^d degrés, les corps d'inspection et l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).

À toutes les étapes, la consultation des personnels est assurée, notamment à travers les instances de concertation (comité départemental de formation, (CDF) pour les enseignants du premier degré, groupes de travail pour le second degré, comité technique académique (CTA) pour tous les personnels de l'académie).

Fonctionnements spécifiques :

Pour le premier degré

L'architecture générale de la formation continue du premier degré article 4 volets complémentaires :

1 - les stages dits du plan académique de formation, consultables sur le site de l'académie

2 - Les animations pédagogiques et actions de formation à continue hybrides (M@gistere)

Ce volet rassemble les actions organisées par les inspecteurs chargés de circonscription du premier degré dans le cadre dit des « 18 heures » annualisées et entrant dans l'obligation de service des maîtres hors de la présence des élèves. Il est à noter que sur ces 18h, 9h seront consacrées à des formations hybrides (plateforme M@gistere).

3 - Les stages « école »

Il s'agit de la forme particulière prise dans le 1^{er} degré par les formations sur site d'initiative locale. Ces stages réunissent toute l'équipe enseignante d'une école, laquelle définit sa thématique et ses objectifs de formation dans le cadre du projet d'école. Ces stages peuvent voir l'intervention de formateurs de l'ESPE.

4 - Les stages de de liaison écoles-collèges

Inscrits au plan académique de formation, ils relèvent impérativement d'une approche inter- degrés. Leur public est arrêté par les pilotes (principal de collège et IEN) de chacun des réseaux.

Pour le second degré

Une équipe de conseillers, dont certains sont chargés de suivre un bassin, exerce une mission auprès des EPLE. À cette fin, elle est chargée, en concertation étroite avec les chefs d'établissement, de la conception et du suivi des plans de formation propres à chaque établissement (formation dite « d'initiative locale »).

Chaque conseiller de bassin est l'interlocuteur unique du chef d'établissement qui souhaite monter une formation. Il lui apporte l'expertise nécessaire à l'élaboration du cahier des charges.

Les actions inter-degrés

Inscrites parallèlement dans les deux volets 1^{er} et 2^d degrés du plan de formation, ces actions sont, soit des actions académiques ouvertes à tout public, soit des actions ciblées sur des secteurs géographiques identifiés (RRS collèges et circonscriptions du 1^{er} degré hors éducation prioritaire dans le cadre des stages « école »).

CONTACT :

ce.dafor@ac-paris.fr

Pour les personnels IATSS

L'équipe chargée de la mise en œuvre du PAF IATSS de l'académie de Paris est située en Sorbonne. Chaque conseiller-gestionnaire est responsable de plusieurs domaines de formation inscrits au PAF. Les formations du plan sont ouvertes aux personnels IATSS titulaires, contractuels et AVS/EVS du rectorat, des circonscriptions, et des EPLE de l'académie de Paris.

CONTACTS :

Responsable :

Jean-Charles LINET

jean-charles.linnet@ac-paris.fr

Pour prendre connaissance du plan académique de formation (PAF)

www.ac-paris.fr, espace « formation continue »

Responsable de la DAFOR :

Délégué académique à la formation - DAFOR

Jean-Marc COIGNAC, IA-IPR, conseiller technique du recteur

Contacts spécifiques :

A - Premier degré

CONTACTS :

Vincent LARRONDE

IEN adjoint à l'IA-DSDEN

vincent.larronde@ac-paris.fr

Secrétariat :

Valéria MALBRANQUE

01 44 62 40 20

ce.dasen1@ac-paris.fr

B - Second degré

Délégué à la formation professionnelle des personnels de l'Éducation nationale :

CONTACTS :

Jean-Marc COIGNAC, *IA-IPR*

Conseiller technique du recteur

jean-marc.coignac@ac-paris.fr

Responsable administratif de la formation - DAFOR, responsable du pôle IATSS (Personnels administratifs et techniques) :

CONTACTS :

Jean-Charles LINET

jean-charles.linnet@ac-paris.fr

C - Personnels d'encadrement

Délégué académique à la formation des personnels d'encadrement :

Jean-Marc COIGNAC, *IA-IPR*

La gestion administrative et financière de la formation continue est assurée au sein de la DAFOR par deux équipes :

Gestion administrative :

Idalina PINTO

Gestion financière :

Jocelyne DUC

Les conseillers-gestionnaires DAFOR pour les personnels IATSS sont en poste à la Sorbonne :
1, rue Victor Cousin, 75230 Paris Cedex 05

Secrétariat pour l'ensemble de la DAFOR :

CONTACT :

Sara LOUISY-DANIEL

Tél. : 01 44 62 47 07 - Fax : 01 44 62 47 08

ce.dafor@ac-paris.fr

Délégation à la formation professionnelle initiale et continue - DAFPIC

La délégation à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC) participe, notamment, à la définition de la politique académique dans le champ de l'ensemble des formations professionnelles tout au long de la vie.

La DAFPIC est composée de quatre entités :

Le département académique aux enseignements techniques (DAET)

Il accompagne les établissements dans leurs projets d'évolution et aide les lycées technologiques et professionnels à être labellisés « lycées des métiers ». Il leur apporte également des outils et des contacts pour développer le lien école-entreprise. Il est composé notamment d'une équipe d'ingénieurs pour l'école, dont c'est la principale mission. Il organise et accompagne le travail des conseillers de l'enseignement technologique.

Il aide également les établissements à trouver des stages, en particulier grâce au site « mon stage en ligne ». Il participe aussi à la mise en place du parcours d'orientation des élèves.

CONTACT :

DAFPIC-DAET

Rectorat de Paris, site Gambetta - 94, avenue Gambetta - 75020

Pierre BODENANT, *IA-IPR, DAFPIC conseiller technique du recteur*

Jean-Charles DEPECKER, *IA-IPR, Adjoint au DAFPIC pour la formation initiale*

Tél. : 01 44 62 47 52 - Fax : 01 44 62 47 94

ce.daet@ac-paris.fr

Le département académique à la formation continue (DAFCO) et le réseau des GRETA

La mission de formation continue de l'Éducation nationale est confiée depuis 1973 au réseau national des GRETA (au nombre de 200 à ce jour dont 5 à Paris). Les GRETA sont des groupements d'établissements scolaires publics qui fédèrent leurs ressources humaines pour mettre en place des actions de formation d'adultes.

Les GRETA de l'académie de Paris sont organisés en filières et sont au nombre de 5 depuis le 1er janvier 2014 :

- GRETA METEHOR et GRETA TPC : Métiers du tertiaire et de l'hôtellerie restauration
- GPI2D : Métiers de l'industriel
- GRETA M2S : Métiers du sanitaire et social
- GRETA CDMA : Métiers de la création, du design et des métiers d'art

Le réseau des GRETA de Paris s'appuie notamment sur des écoles et des lycées technologiques et généraux de renom national et international : École Boule, École Nationale de Chimie, Physique et Biologie, Lycée Diderot, École Nationale de Commerce, Lycée Hôtelier Jean Drouant, Lycée Paul Poiret, Lycée Rabelais, École Estienne, Lycée Turgot, Lycée Raspail, etc.

32 sites de formation, 10 000 Stagiaires accueillis par an. Plus de 700 parcours professionnalisants et certifiants en présentiel ou à distance

Les GRETA assurent la préparation aux diplômes nationaux du CAP au BAC + 2, au titre du Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social et aux Certifications professionnelles.

Les GRETA fonctionnent exclusivement sur ressources propres sur le marché concurrentiel des organismes de formation et sont soumis aux fluctuations de l'activité économique et aux modalités d'organisation et de financement de la « formation tout au long de la vie ».

Les collèges et les lycées peuvent adhérer aux GRETA afin d'offrir des formations pour les adultes.

CONTACT :

DAFPIC-DAFCO

Rectorat de Paris, site Penaud - 44, rue Penaud - 75020

Pierre BODENANT, *IA-IPR, DAFPIC*

Sylvie KORB, *IEN, Adjointe au DAFPIC pour la formation continue*

Tél : 01 44 62 39 02 - Fax : 01 44 62 39 03

ce.dafco@ac-paris.fr

Le service académique de l'inspection de l'apprentissage (SAIA)

Le service académique de l'inspection de l'apprentissage a pour mission : l'inspection pédagogique des centres de formation d'apprentis (CFA), l'inspection administrative et financière de ces centres, le contrôle de la formation donnée aux apprentis dans les entreprises. Il est assuré par des inspecteurs chargés des enseignements techniques.

CONTACT :

DAFPIC - SAIA

Rectorat de Paris, site Gambetta - 94, avenue Gambetta - 75020

Pierre BODENANT, *IA-IPR, DAFPIC - Chef du SAIA*

Laëtitia VENTURI-FOCH, *IEN et coordinateur de service*

Tél. : 01 44 62 43 11 - Fax : 01 44 62 44 06

ce.saia@ac-paris.fr

Le centre de formation pour apprentis Paris Académie Entreprises (CFA - PAE)

Le CFA a pour objectif de développer les formations en apprentissage dans le cadre de la diversification des parcours des jeunes en formation initiale.

CONTACT :

CFA-PAE

Rectorat de Paris, site Penaud

44, rue Alphonse Penaud - 75020

Lydie MALACH, *Directrice du CFA-PAE*

Tél : 01 44 62 41 48 - Fax : 01 44 62 41 49

ce.cfa@ac-paris.fr

Groupement d'intérêt public - formation continue insertion professionnelle - GIP-FCIP de Paris

Les missions du GIP-FCIP

Le GIP-FCIP (Groupement d'Intérêt Public – Formation Continue Insertion Professionnelle) a pour objet la mise en œuvre et le développement d'une coopération au niveau de l'académie, dans les domaines de la formation continue des adultes, de la formation et de l'insertion professionnelle selon le programme d'activité suivant :

- formation des adultes : activités de recherche-développement et d'ingénierie, actions de formation de formateurs, bilan de compétences, prestation de service en direction des GRETA, des EPLE, des autres structures de l'Éducation nationale et des entreprises (conseil en formation, expertises, etc.), développement d'actions mutualisées pour les GRETA ;
- validation des acquis de l'expérience (VAE) : information, orientation, accompagnement des candidats, participation à la mise en œuvre et la gestion des sessions de validation et d'examen ;
- professionnalisation des contrats aidés de l'académie ;
- gestion du fonds mutualisé des GRETA ;
- programmation des Fonds structurels : accompagnement des établissements et services de l'académie pour la mise en œuvre des mesures prévues dans les documents de programmation des fonds structurels - Fonds social européen (FSE) - et gestion des financements afférents.

Le fonctionnement du GIP-FCIP

L'activité du GIP-FCIP est déployée autour de 4 départements :

- Le département ingénierie/CAFOC qui conduit les actions suivantes :
 - > professionnalisation des acteurs du réseau des GRETA (CFC stagiaires, CFC, personnels des GRETA) ;
 - > accompagnement du réseau des GRETA en matière d'ingénierie pédagogique et ingénierie de formation ;
 - > intervention sur le marché des entreprises en proposant des prestations de conseil, d'ingénierie de formation et pédagogique, formation de formateurs, etc.
- Le département validation : dispositif académique de validation des acquis (DAVA) qui met en œuvre et développe la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Le département bilan - CIBC 75 (centre interinstitutionnel de bilans de compétences) qui propose des bilans de compétences et des prestations d'aide à la mobilité.
- Le département gestion du Fonds social européen qui vient en appui au développement des projets cofinancés par le FSE dans les établissements et qui assure le suivi administratif et financier de ces financements.

CONTACTS :

GIP-FCIP de Paris

44 rue Alphonse Penaud - 75020 Paris

<http://gipfcip.scola.ac-paris.fr>

gip-fcip@ac-paris.fr

Directrice

Sylvie KORB

01 44 62 39 46

sylvie.korb@ac-paris.fr

CAFOC

Tél. : 01 44 62 39 50 - Fax : 01 44 62 39 51

ce.cafoc@ac-paris.fr

DAVA

Tél. : 01 44 62 39 61 - Fax : 01 44 62 39 62

ce.dava@ac-paris.fr

Cellule FSE

Tél. : 01 44 62 39 36 - Fax : 01 44 62 39 51

Gipfcip.catfse@ac-paris.fr

CIBC 75

142, rue Montmartre - 75002 Paris

Tél. : 01 55 80 58 80 - Fax : 01 55 80 58 95

annie-laure.assis@ac-paris.fr

Infos pratiques

- Glossaire
- Ressources Internet
- Hygiène et sécurité
- Adresses utiles
- Calendrier des vacances scolaires

Glossaire

AFFELNET : Affectation des élèves par le net.

AFPA : Association nationale pour la formation professionnelle des adultes

APB : Admission postbac

ATSS : Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

ATSEM : Agents techniques spécialisés des écoles maternelles

AVS : Auxiliaire de vie scolaire

BERHR : Bureau des emplois et des ressources humaines du rectorat

BO : Bulletin officiel

BT : Brevet de technicien

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CANOPÉ : Réseau de création et d'accompagnement pédagogique

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

CAPA : Commission administrative paritaire académique

CAPD : Commission administrative paritaire départementale

CARDIE : Cellule académique recherche et développement en innovation et en expérimentation

CASNAV : Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

CDI : Centre de documentation et d'information

CFA : Centre de formation d'apprentis

CIO : Centre d'information et d'orientation

CLEMI : Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information

CLIS : Classe d'intégration scolaire

CNED : Centre national d'enseignement à distance

CNESER : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

COP : Conseiller d'orientation psychologue

CPE : Conseiller principal d'éducation

CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles

CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

DAAC : Délégation académique aux arts et à la culture

DAET : Délégué académique aux enseignements techniques

DAFOR : Délégation académique à la formation

DAFPIC : Délégué à la formation professionnelle initiale et continue

DANE : Délégation académique au numérique éducatif

DAREIC : Délégué académique aux relations européennes, internationales et à la coopération

DASEN : Directeur académique des services de l'Éducation nationale

DHG : Dotation horaire globale

District : Unité territoriale qui rassemble les établissements scolaires (collèges, lycées) de plusieurs communes voisines (ensemble d'arrondissements à Paris)

DP : Division des personnels

DE : Division des écoles

DEP : Division de l'enseignement privé

DVE : Division de la vie de l'élève

DOPS : Division de l'organisation et de la programmation scolaires

DPSUP : Division des personnels du supérieur

DRONISEP : Délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions

EPL : Établissement public local d'enseignement

EREA : Établissement Régional d'Enseignement Adapté

EVS : Emplois vie scolaire

ESPE : Écoles supérieures du professorat et de l'éducation

FIP : Formation informatique et pédagogie

GIP-FCIP : Groupement d'intérêt public/formation continue et insertion professionnelle.

GRETA : Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement

GRH : Gestion des ressources humaines

IA-DASEN : Directeur académique des services de l'Éducation nationale

IEN : Inspecteur de l'Éducation nationale

IEN-ET : Inspecteur de l'Éducation nationale - Enseignement Technique

IEN-IO : Inspecteur de l'Éducation Nationale - information et orientation

IGEN : Inspecteur général de l'Éducation nationale

IGAENR : Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

IATSS : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé

INRP : Institut national de la recherche pédagogique

IA-IPR : Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional

IRA : Instituts régionaux d'administration

ITRF : Personnels ingénieurs techniciens de recherche et formation

LP : Lycée professionnel

MASESH : Mission académique à la scolarisation des élèves en situation de handicap

MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire

PAF : Plan académique de formation

PPMS : Plan particulier de mise en sûreté

REP : Réseau d'éducation prioritaire

RSS : Réseau réussite scolaire

RETREP : Régime temporaire de retraite des enseignants du privé

RLR : Recueil des lois et règlements

SAIO : Service académique d'information et d'orientation

SAMS : Service des affaires médicales et sociales

SCEREN : Services, culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

SIEC : Service interacadémique des examens et concours

STS : Section de technicien supérieur

Ressources internet

Le portail Internet de l'académie (www.ac-paris.fr)

Le portail internet de l'académie de Paris (PIA) place l'utilisateur au cœur de l'information académique. Il compte plus de 100 000 contenus pour un trafic annuel de plus de 2,5 millions de visiteurs, 6,7 millions de visites annuelles et 33 millions de pages vues (hors sites d'école et d'établissements).

Il se décline en :

- **1 espace grand public organisé en neufs espaces thématiques** (académie, partenaires, presse, CAVL et vie lycéenne, orientation, Enseignement supérieur, pédagogie parents/élèves et emploi, carrière, formation, ces deux derniers destinés à des publics ciblés ;
- **4 sites intranet** (ou vues métier) pour les personnels du rectorat, les chefs d'établissements et les directeurs d'écoles ;
- **40 espaces collaboratifs** (Division des personnels, relations internationales, infirmières et assistantes sociales, réseau des CIO, espace pour les collaborateurs du PIA, pour les responsables des sites disciplinaires, etc.) ;
- **194 sites d'établissements** (collèges / lycées)
- 1 plateforme multimédia ;
- 1 réseau socio-numérique professionnel (synergie) à destination des personnels.

Le portail internet de l'académie est aussi un outil d'information, de collaboration et de culture commune proposant une offre de services spécifiques pour la gestion quotidienne des tâches des agents comme :

- applications métiers (EPP, AGORA, etc.) ;
- logiciel congés ;
- réservation de salles de réunions ;
- gestion des rendez-vous par formulaire web ;
- assistance informatique ;
- accès direct à sa messagerie électronique ;
- agenda ;
- gestion électronique partagée de documents ;
- annuaire électronique thématique.

Médias sociaux

L'académie de Paris est aussi présente sur les médias sociaux. Vous pouvez suivre notre actualité sur :

Twitter		@academie_paris
Facebook		paris.academie
Google+		+academieparis
Youtube		AcademieParis
Instagram		academie_paris
Pinterest		academieparis

Sites Internet locaux

Académie de Paris site Sorbonne :

www.sorbonne.fr

CRDP de Paris :

<http://www.cndp.fr/crdp-paris/>

CROUS de Paris :

www.crous-paris.fr

Cité Internationale Universitaire de Paris :

www.ciup.fr

ESPE de Paris :

www.espe-paris.fr

Délégation Régionale de l'ONISEP :

www.onisep.fr/paris

Service interacadémique des examens et concours :

www.siec.education.fr

Mairie de Paris :

www.paris.fr

Région Île-de-France :

www.region-iledefrance.com

Sites Internet des académies

Aix - Marseille : www.ac-aix-marseille.fr

Amiens : www.ac-amiens.fr

Besançon : www.ac-besancon.fr

Bordeaux : www.ac-bordeaux.fr

Caen : www.ac-caen.fr

Clermont-Ferrand : www.ac-clermont.fr

Corse : www.ac-corse.fr

Créteil : www.ac-creteil.fr

Dijon : www.ac-dijon.fr

Grenoble : www.ac-grenoble.fr

Lille : www.ac-lille.fr

Limoges : www.ac-limoges.fr

Lyon : www.ac-lyon.fr

Martinique : www.ac-martinique.fr

Montpellier : www.ac-montpellier.fr

Nancy - Metz : www.ac-nancy-metz.fr

Nantes : www.ac-nantes.fr

Nice : www.ac-nice.fr

Nouvelle-Calédonie : www.ac-noumea.nc

Orléans - Tours : www.ac-orleans-tours.fr

Poitiers : www.ac-poitiers.fr

Polynésie française : www.ac-polynesie.pf

Reims : www.ac-reims.fr

Rennes : www.ac-rennes.fr

La Réunion : www.ac-reunion.fr

Rouen : www.ac-rouen.fr

Strasbourg : www.ac-strasbourg.fr

Toulouse : www.ac-toulouse.fr

Versailles : www.ac-versailles.fr

Sites nationaux / Établissements supérieurs

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche :

www.education.gouv.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Le portail de l'éducation :

www.education.fr

Centre national de documentation pédagogique (CNDP) :

www.cndp.fr

Educnet, site des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) :

www.educnet.education.fr

Site de référence et de notices documentaires pour les enseignants :

www.educasource.education.fr

Site de l'enseignement primaire et secondaire :

www.eduscol.education.fr

Site de l'office national d'information sur les enseignements et les professions :

www.onisep.fr

Le portail du gouvernement :

www.premier-ministre.gouv.fr

Le portail de l'administration française :

www.service-public.fr

Centre d'études et de recherches sur les qualifications :

www.cereq.fr

Centre national des œuvres universitaires et scolaires :

www.cnous.fr

Centre national d'enseignement à distance :

www.cned.fr

Centre international d'études pédagogiques

www.ciep.fr

Journal officiel :

www.legifrance.gouv.fr

Prévention des risques

La sécurité incendie sur votre lieu de travail

Procéder à une évacuation rapide et sans panique, en cas d'incendie, est une nécessité vitale. Pour y parvenir, des exercices sont périodiquement organisés. Ces exercices réclament le même sérieux dans l'exécution des consignes que l'alerte réelle, car ils contribuent à en rendre les conséquences moins dramatiques.

Des guide-files et serre-files sont désignés à chaque étage. N'hésitez pas à faire acte de candidature si vous êtes sollicités : une formation spécifique est organisée afin de permettre aux collègues qui l'acceptent de remplir pleinement leur mission dans le déroulement de ces opérations indispensables pour la sécurité de tous.

Il est important pour chacun, en cas d'alerte, de quitter son bureau après avoir fermé porte et fenêtre, éteint les lumières et les appareils électriques (bouilloires, radiateurs, etc.), de suivre le chemin d'évacuation indiqué par le guide-file, d'emprunter exclusivement les escaliers, sans stationner sur les paliers et sans revenir sur ses pas, afin de favoriser la fluidité de l'évacuation, enfin de quitter le bâtiment et de rejoindre le point de rassemblement indiqué par le guide-file, puis de s'y maintenir, jusqu'à la levée de l'alerte.

Des vies humaines sont sauvées, chaque jour, par la pratique de ces règles simples.

Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) du rectorat face aux risques majeurs

La mise en sûreté est le maintien des personnes à l'intérieur des locaux, en cas de danger extérieur (risques naturels, technologiques, conflictuels ou sociétaux, etc.), à l'inverse de l'évacuation vers l'extérieur en cas d'incendie. C'est pour cela que les signaux d'alerte sont différents : corne de brume (mise en sûreté) et alarme incendie (incendie, évacuation).

Quand ?

Lorsque vous entendez le signal national d'alerte, c'est-à-dire les sirènes qui émettent un signal modulé (montant et descendant) en trois cycles successifs d'une durée de 1 mn et 41 sec. chacun, séparés par un intervalle de 5 secondes.

Ou bien

Lorsque vous entendez le signal d'alerte interne de mise en sûreté émis par une corne de brume mise en œuvre par les agents de sécurité du rectorat.

Vous pouvez approfondir votre information sur ces deux questions (et bien d'autres) en vous rendant sur le site du rectorat (https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/piapp1_7121/service-hygiene-et-securite) et faire part de vos questions, observations et interrogations qui seront toujours bienvenues.

CONTACTS :

Responsable site Gambetta :

Chef du service de prévention des risques

Marie-Annick LE BIHAN

Bureau 221

01 44 62 41 54

marie-annick.lebihan@ac-paris.fr

Inspecteur santé et sécurité au travail :

Gilles FERIER

01 44 62 40 97

gilles.ferier@ac-paris.fr

Conseiller de prévention :

Guy MOSCATELLI

01 44 62 41 53

guy.moscatelli@ac-paris.fr

Responsable site Sorbonne :

Chef de la cellule prévention - travaux - formation - hygiène et sécurité

Gérard DUBOIS

01 40 46 22 06

gerard.dubois@ac-paris.fr

L'AGENCE IMMOBILIERE DES FONCTIONNAIRES

www.immofonctionnaires.com

- ◆ Un site Internet dynamique et réactif qui vous permet de faire une pré-sélection des appartements.
- ◆ Une équipe compétente et expérimentée qui vous aide et vous conseille dans votre recherche.
- ◆ Des appartements disponibles immédiatement sur Paris et la première couronne.



location - achat

L'IMMOBILIER DES FONCTIONNAIRES

38 bd Voltaire 75011 Paris - tel. 01 48 07 55 55 - fax. 01 48 07 55 50

Adresses utiles

Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV)

44, rue Penaud - 75020 Paris

01 44 62 39 83

www.ac-paris.fr/portail/casnav

Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI)

391 bis, rue de Vaugirard - 75015 Paris

01 53 68 71 00

www.cleml.org

CANOPÉ

37, rue Jacob - 75006 Paris

01 44 55 62 08

www.cndp.fr/crdp-paris/

Direction des affaires scolaires de la ville de Paris (DASCO)

3, rue de l'Arsenal - 75181 Paris Cedex 04

01 42 76 40 40

Délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (DRONISEP)

1, villa des Pyrénées - 75020 Paris

01 53 27 22 75

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

110, rue de Grenelle - 75357 Paris cedex 07

01 55 55 10 10

www.education.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

1, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05

01 55 55 90 90

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Service inter-académique des examens et concours (SIEC)

7, rue Ernest Renan - 94749 Arcueil cedex

01 49 12 23 00

www.siec.education.fr

Centre national d'enseignement à distance (CNED)

Centre de Vanves

60, boulevard du Lycée - 92171 Vanves Cedex

01 46 48 23 00

www.cned.fr

Chambre des métiers de Paris - service de placement en apprentissage

Centre d'information

72, rue de Reuilly - 75012 Paris

01 53 33 53 33

www.cma-paris.fr

Centre national de documentation de l'enseignement privé

Service de placement en apprentissage

Centre d'information

20, rue Fabert - 75007 Paris

08 36 69 32 68

www.fabert.com

Alliance française

101, boulevard Raspail - 75006 Paris

01 42 84 90 00

www.alliancefr.org

Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

101, Quai Branly - 75015 Paris

01 44 49 12 00

www.cidj.com

CROUS de Paris

39, avenue Georges Bernanos - 75231 Paris cedex 05

01 40 51 36 00

www.crous-paris.fr

Cité universitaire de paris (CIUP)

17 Boulevard Jourdan - 75014 Paris

01 44 16 64 00

www.ciup.fr

CFA

94, avenue Gambetta 75020 Paris

01 44 62 41 48

www.cfa-pae.org

Calendrier des vacances scolaires

(Paris, Créteil, Versailles, Bordeaux)

Rentrée 2014-2015

► Rentrée scolaire (enseignants)	Lundi 1 ^{er} septembre 2014
► Rentrée scolaire (élèves)	Mardi 2 septembre 2014
► Toussaint	Fin des cours le samedi 18 octobre 2014 Reprise des cours le lundi 3 novembre 2014
► Noël	Fin des cours le samedi 20 décembre 2014 Reprise des cours le lundi 5 janvier 2015
► Hiver	Fin des cours le samedi 14 février 2015 Reprise des cours le lundi 2 mars 2015
► Printemps	Fin des cours le samedi 18 avril 2015 Reprise des cours le lundi 4 mai 2015
► Début des vacances d'été	Samedi 4 juillet 2015

Votre vocation est d'enseigner, la nôtre est de vous assurer.



SPÉCIAL MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

► Pour profiter **d'offres privilégiées**, renseignez-vous
au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé) OU sur **www.gmf.fr**

10 %
DE RÉDUCTION*
sur votre assurance **AUTO**

+

Pour les moins de 30 ans

JUSQU'À 100€ OFFERTS**

50€ sur votre assurance **AUTO**

50€ sur votre assurance **SANTÉ**

TEMA/PARIS

*Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2014.

**Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant'âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2014.

Venez nous rencontrer à :

- **PARIS : 341, rue des Pyrénées.**
21/23, boulevard Richard Lenoir.
61, rue de Prony.





rectorat site Gambetta

94, avenue Gambetta
75020 PARIS

accès par la route

porte des lilas,
prendre l'avenue Gambetta

accès métro

ligne 3 : arrêt Gambetta
ligne 3 bis : arrêt Pelleport ou Saint-Fargeau

accès autobus

lignes 26, 60, 61 ou 96

station vélib

rectorat site Sorbonne

47, rue des Écoles - 75005 PARIS

accès métro

ligne 10 : arrêt Cluny-la Sorbonne

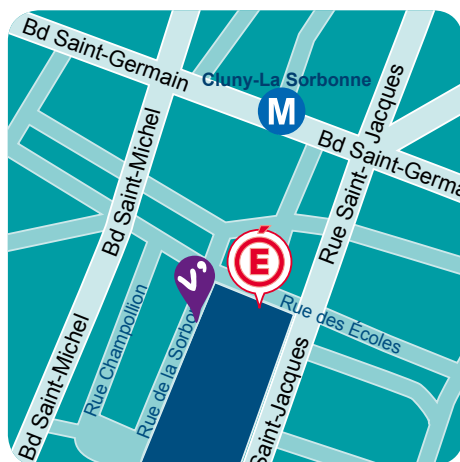
RER B : arrêt Luxembourg

RER C : arrêt Saint-Michel

accès autobus

lignes 21, 27, 38, 63, 85, 86 ou 87

station vélib



Vous pouvez suivre les actualités de l'académie de Paris sur

► les réseaux sociaux

	@academie_paris
	paris.academie
	+academieparis
	AcademieParis
	academie_paris
	academieparis



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



► les sites de l'académie de Paris

www.ac-paris.fr

www.sorbonne.fr



**BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS**
proche et engagée